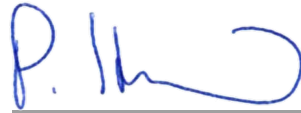


Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de Services aux Autochtones Canada



L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Pour toute information concernant les droits de reproduction, veuillez contacter :
communicationspublications@canada.ca

<https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada.html>

1-800-567-9604

ATS uniquement : 1-866-553-0554

Catalogue : R1-110F-PDF

ISSN : 2561-9896

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre des Services aux Autochtones, 2024.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Indigenous Services Canada: Departmental Results Report 2023-24

Rapport sur les résultats ministériels de Services aux Autochtones Canada pour 2023-2024 en un coup d'œil

Un Rapport sur les résultats ministériels fournit un compte rendu des réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le [plan ministériel](#) connexe.

- [Vision, mission, raison d'être](#) et [contexte opérationnel](#)
- [Lettre de mandat de la ministre Hajdu](#)

Principales priorités

Les principales priorités de Services aux Autochtones Canada en 2023-2024 étaient les suivantes :

- Soutenir et promouvoir la santé et le bien-être des peuples autochtones en appliquant le principe de Joyce.
- Poursuivre la mise en œuvre du principe de Jordan pour les enfants des Premières Nations, en collaborant avec les partenaires inuits à l'élaboration conjointe d'un nouveau modèle pour l'Initiative : Les enfants inuits d'abord.
- Travailler avec les partenaires inuits à l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030 et à la réduction du taux de tuberculose active de 50 % (par rapport aux taux de 2016) d'ici 2025.
- Investir dans des approches du bien-être mental fondées sur les distinctions pour répondre aux besoins des Premières Nations, des Inuit et des Métis.
- Élaborer conjointement des options politiques et un plan de mise en œuvre pour les composantes des Premières Nations et des Inuit d'un nouveau cadre plus holistique de soins de longue durée et de soins continus.
- Poursuivre l'élaboration conjointe de cadres de financement à long terme fondés sur les distinctions et se préparer à mener un examen législatif quinquennal de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.
- Conclure une entente de règlement définitive sur l'indemnisation liée aux services à l'enfance et à la famille et au principe de Jordan.
- S'efforcer de combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030 en soutenant la prise de décision communautaire sur les projets d'infrastructures des Premières Nations.
- Faire progresser la nouvelle [loi sur l'eau des Premières Nations](#) tout en continuant à travailler à l'élimination des avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves.
- Lancer une évaluation de la subvention de 10 ans pour la nouvelle relation financière et élaborer conjointement des options politiques pour les réformes du programme de renforcement des capacités de gouvernance.
- Appuyer l'élaboration d'un cadre de réconciliation économique.
- Promouvoir les priorités des partenaires et des communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis afin qu'ils reprennent la compétence des domaines qui leur importent.

- Continuer de soutenir les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*.
- Continuer à intégrer dans la conception et l'exécution de ses programmes et politiques l'obligation de consulter les peuples autochtones, ainsi que mettre en œuvre les [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation \(CRV\)](#), les [appels à la justice pour les femmes et filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#) et la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Déclaration des Nations Unies\) \(PDF\)](#) par l'entremise de la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Loi sur la Déclaration des Nations Unies\)](#).

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, en commençant en 2023-2024, puis de 4,1 milliards par année par la suite.

Pour respecter cet engagement, Services aux Autochtones Canada prévoit les réductions de dépenses suivantes.

- **2023-2024** : 16 999 000 \$
- **2024-2025** : 64 716 653 \$
- **2025-2026** : 108 603 653 \$
- **2026-2027 et les exercices suivants** : 170 702 653 \$

En 2023-2024, les économies ont été réalisées grâce à la réduction des dépenses de voyage en diminuant les déplacements non essentiels et en tirant parti de la technologie dans les réunions. Conformément aux orientations du Secrétariat du Conseil du Trésor, les réductions de dépenses n'auront pas d'incidence sur la fourniture de services aux populations autochtones.

En 2024-2025 et les exercices suivants, Services aux Autochtones Canada (SAC) atteindra ces réductions en se concentrant sur les points suivants :

- Services internes et efficacité opérationnelle
- Réduction des déplacements des fonctionnaires
- Transformation du Ministère
- Réduction des subventions et des contributions – Réduire les subventions et les contributions à la suite des discussions avec les partenaires, en ciblant les domaines qui réduiront au minimum les incidences sur les communautés et/ou dans les domaines où le financement n'a pas été pleinement utilisé. Cette démarche sera poursuivie avec les partenaires autochtones, en veillant à ce que toute réduction soit soigneusement gérée afin de minimiser l'impact sur les communautés et que les fonds non utilisés soient alloués de manière efficace.

SAC continuera de dialoguer avec ses partenaires autochtones pour déterminer les besoins de financement futurs. SAC reste déterminé à maintenir des normes élevées de prestation de services tout au long de ces changements. Le ministère continuera à respecter son mandat législatif d'excellence des services en veillant à ce que le transfert de services, dans le cadre de la transition plus large de la *Loi sur les Indiens*, ne compromette pas la qualité ou l'accessibilité des services. SAC travaillera en étroite

collaboration avec ses partenaires autochtones pour identifier et répondre aux besoins de financement futurs, en préservant la continuité et l'amélioration des services fournis aux communautés autochtones.

Faits saillants

En 2023-2024, les dépenses réelles totales (y compris les services internes) pour Services aux Autochtones Canada s'élevaient à 46 477 241 611 \$ et le personnel en équivalent temps plein (y compris les services internes) était de 7 927 personnes. Pour obtenir des renseignements complets sur les dépenses totales et les ressources humaines de Services aux Autochtones Canada, consultez la [section Dépenses et ressources humaines](#) du rapport complet.

Le tableau suivant présente un résumé des réalisations du Ministère en 2023-2024, conformément au Cadre ministériel des résultats approuvé. Un Cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès accomplis dans la réalisation de ces résultats.

Responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones

Dépenses réelles : 46 140 030 260 \$

Ressources humaines réelles : 6 187

Résultats ministériels atteints

Domaine de service : Santé

Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

- Le principe de Jordan : A fourni plus de 6,37 millions de produits, services et soutiens aux enfants des Premières Nations depuis 2016, avec près de 8,1 milliards de dollars investis depuis 2015.
- L'Initiative « Les enfants inuits d'abord » : A fourni plus de 226 000 soutiens aux enfants inuits d'avril 2019 à mars 2024.
- Lutte contre le racisme autochtone : A soutenu plus de 150 projets dirigés par des Autochtones pour lutter contre le racisme dans les systèmes de santé, y compris l'embauche de 22 navigateurs autochtones du système de santé et la création de deux nouvelles associations de professionnels de la santé autochtones.
- Fonds pour l'équité en matière de santé : Le budget 2023 a engagé 2 milliards de dollars sur 10 ans pour le Fonds pour l'équité en matière de santé autochtone soutenant les approches fondées sur les distinctions et dirigées par les Autochtones en matière de services de santé.

Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

- Soutien au bien-être mental : un financement annuel de 650 millions de dollars a permis de soutenir des programmes de bien-être mental adaptés à la culture et basés sur la communauté, notamment des services de prévention du suicide et des services tenant compte des traumatismes.

Résultat ministériel 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

- Élimination de la tuberculose : le budget 2023 a alloué 16,2 millions de dollars sur trois ans pour aider à éliminer la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030.
- Personnel de santé : Mise en œuvre du cadre des ressources humaines en santé infirmière pour retenir les travailleurs de la santé de première ligne, en particulier dans les communautés éloignées et isolées.
- Cadre pour les soins de longue durée et les soins continus : Poursuite de l'élaboration du cadre en collaboration avec les Premières Nations et les Inuits afin de favoriser les soins à domicile, de préserver les liens avec la communauté et l'indépendance. Des options pour le segment des Métis devraient être élaborées d'ici l'hiver 2025.
- Services de santé non assurés : Le budget 2023 a investi 810,6 millions de dollars sur cinq ans pour continuer à fournir aux Premières Nations et aux Inuits des prestations de santé complémentaires, telles que des services de santé mentale, des soins dentaires et de la vue, et des médicaments.

Domaine de service : Enfants et familles

Résultat ministériel 4 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

- Indemnisation des services à l'enfance et à la famille : En avril 2023, un règlement de 23,3 milliards de dollars a été conclu pour indemniser les personnes des Premières Nations lésées par le Programme des services à l'enfance et à la famille et le principe de Jordan. Cet accord a été confirmé par le Tribunal canadien des droits de la personne en juillet et approuvé par la Cour fédérale en octobre 2023. Le 9 février 2024, la Cour suprême a confirmé le droit des communautés autochtones de s'occuper de leurs enfants en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.
- Réforme des services à l'enfance et à la famille : 334,7 millions de dollars ont été versés à neuf organes directeurs autochtones pour les aider à exercer leur compétence sur leurs systèmes de protection de l'enfance en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. À ce jour, 10 organes directeurs autochtones ont mis en vigueur leurs lois depuis 2020, exerçant leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille.
- Aide au revenu : Allocation de 320 millions de dollars pour l'aide au revenu dans les réserves en 2023-2024 afin de faire face à la hausse du coût de la vie.

Domaine de service : Éducation

Résultat ministériel 5 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

- Taux d'obtention du diplôme d'études secondaires : Les étudiants des Premières Nations dans les réserves avaient un taux d'obtention de diplôme à temps de 30 % en 2023-2024, en hausse

par rapport à 26 % en 2022-2023, avec un taux d'obtention de diplôme à temps prolongé de 49 %.

- Diplômés de l'enseignement postsecondaire : 2 311 étudiants des Premières Nations ont obtenu un grade, un diplôme ou un certificat postsecondaire en 2023-2024, une augmentation par rapport à 1 148 en 2021-2022.
- Ententes régionales en matière d'éducation : 10 accords ont été signés, soutenant près de 25 000 étudiants dans cinq provinces.

Domaine de service : Infrastructure et environnement

Résultat ministériel 6 : Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables

- Logement : 12,31 milliards de dollars investis dans 11 037 projets d'infrastructure depuis 2016, y compris la construction ou la rénovation de 36 022 logements (contre 16 999 en 2022-2023).
- Avis concernant l'eau potable : Soutien aux partenaires des Premières nations dans la résolution des problèmes liés à l'eau potable, ce qui a permis de lever 144 avis à long terme concernant l'eau potable dans les réseaux publics des réserves depuis 2015, dont 28 encore en vigueur au 31 mars 2024.
- Gestion des terres : 30 millions de dollars du budget 2023 pour relancer le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve, avec un financement de base de 70 000 \$ et un processus d'entrée révisé.

Domaine de service : Développement économique

Résultat ministériel 7 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

- Cadre de réconciliation économique : Le budget 2023 a alloué 5 millions de dollars pour soutenir le codéveloppement du Cadre visant à accroître les opportunités économiques pour les peuples autochtones, les communautés et les entreprises.
- Objectif en matière d'approvisionnement autochtone : 745 entreprises autochtones ont été ajoutées au répertoire des entreprises autochtones, pour un total de 2 633. SAC a attribué 13,44 % de ses contrats à des entreprises autochtones.
- Programme d'entrepreneuriat autochtone : Poursuite de la co-conception pour améliorer l'exécution du programme et soutenir la croissance des entreprises autochtones.

Domaine de service : Gouvernance

Résultat ministériel 8 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

- Capacité de gouvernance : Le budget 2023 a alloué plus de 76,3 millions de dollars pour renforcer la gouvernance des Premières Nations, plus 400 millions de dollars pour des gouvernements autochtones durables grâce à des programmes de renforcement des capacités.
- Subvention à l'appui de la nouvelle relation financière : 13 nouvelles Premières Nations ont signé des accords de subvention, ce qui porte le total à 143 Premières Nations dans le cadre de ce modèle de financement.
- Approches transformatrices des données autochtones : Amélioration de la gouvernance et du partage des données avec les partenaires autochtones en normalisant le traitement des

demandes de données, en organisant des formations et en administrant des accords de partage de l'information. Bien que l'engagement sur le cadre national fondé sur les résultats ait été retardé, une stratégie a été élaborée pour créer une politique sur le partage des données externes en 2024-2025.

- Transition vers l'abandon de la *Loi sur les Indiens* : Soutien aux Premières Nations dans le cadre d'efforts législatifs tels que le projet de loi C-61 concernant la gestion de l'eau et poursuite des travaux sur le projet de loi C-38 visant à remédier aux iniquités en matière d'inscription et d'adhésion. Des progrès ont également été réalisés pour aider les Premières Nations à adopter d'autres systèmes électoraux et renforcer le soutien à la gouvernance. En outre, SAC a contribué à la publication du plan d'action de *l'acte de déclaration des Nations unies* en juin 2023, après deux années de consultation avec des partenaires autochtones pour éliminer les obstacles systémiques, lutter contre le racisme et promouvoir une plus grande égalité et une plus grande prospérité pour les peuples autochtones.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le Bien-être et autodétermination des Autochtones dans la section « [Résultats : Nos réalisations](#) » du rapport complet sur les résultats ministériels.

Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024 de Services aux Autochtones Canada

Sur cette page :

- De la part de la ministre
- Résultats : Nos réalisations
 - Responsabilité essentielle : [Bien-être et autodétermination des Autochtones](#)
 - Domaine de service : Santé
 - Domaine de service : Enfants et familles
 - Domaine de Service : Éducation
 - Domaine de service : Infrastructure et environnement
 - Domaine de Service : Développement économique
 - Domaine de service : Gouvernance
 - Services internes
- Dépenses et ressources humaines prévues
 - Dépenses
 - Financement
 - État des résultats condensé prospectif
 - Ressources humaines
- Renseignements ministériels
- Tableaux d'informations complémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Définitions

De la part de la ministre

En 2023-2024, Services aux Autochtones Canada (SAC) a réalisé d'importants progrès en partenariat avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis pour faire progresser la réconciliation et soutenir l'autodétermination des peuples autochtones dans tout le pays.

En partenariat avec les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, le gouvernement fédéral fait tomber les barrières et soutient des approches autodéterminées en matière de soins de santé, d'éducation, d'infrastructures et de services à l'enfance et à la famille.

Les investissements du gouvernement fédéral, combinés à des outils juridiques, ont aidé les Premières Nations, les Inuit et les Métis à améliorer l'accès de leurs membres et de leurs communautés aux mesures d'aide et aux services de santé, sociaux et éducatifs.

Pour soutenir les programmes de mieux-être mental dirigés par les Autochtones, adaptés à leur culture et basés sur la communauté, SAC a fourni 650 millions de dollars de financement annuel et a accueilli le deuxième Sommet national sur le mieux-être mental des Autochtones. Le financement du mieux-être mental a permis de soutenir les survivants des pensionnats et les personnes touchées par la découverte de sépultures anonymes.

En février 2024, la Cour suprême du Canada a confirmé la validité constitutionnelle de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis* (la Loi). Cette décision est une étape clé pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis puisqu'elle confirme le droit des communautés autochtones à s'occuper de leurs enfants et à veiller à ce qu'ils soient liés à leur culture, leur langue et leur communauté. En date de septembre 2024, SAC a signé 11 accords de coordination à travers le pays, notamment un premier accord de coordination avec les Inuit, signé à la fin du mois de septembre 2024. Ces accords sont l'espoir de l'avenir et la promesse d'une nouvelle voie qui permet aux familles de rester en contact et aux enfants d'être plus proches de chez eux.

L'éducation est essentielle à l'autodétermination des peuples autochtones. SAC appuie les priorités des Premières Nations en matière d'éducation, notamment en faisant progresser les outils de l'autodétermination par l'entremise des ententes régionales en matière d'éducation. Ces ententes établissent et favorisent la réussite des systèmes scolaires des Premières Nations et la mise en œuvre de programmes éducatifs adaptés sur le plan culturel. En mai 2023, SAC a signé une entente en matière d'éducation au Saskatchewan avec l'East Central First Nations Education Partnership, qui soutient les étudiants de trois communautés des Premières Nations.

En 2023-2024, les systèmes d'éducation dirigés par les Premières Nations ont permis de réduire l'écart en matière de réussite scolaire. Grâce aux investissements réalisés par ce gouvernement, le financement de l'enseignement primaire et secondaire pour les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves a augmenté de 98 % depuis 2015-2016. L'élimination de la discrimination dans le financement de l'éducation a été un élément clé de l'amélioration de la capacité des établissements d'enseignement des Premières Nations à répondre aux besoins de leurs élèves.

Tout le monde devrait avoir accès à un logement sûr. SAC veille à soutenir des programmes sociaux essentiels et à répondre à des besoins communautaires plus larges. En collaboration avec le Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICH), j'ai annoncé un financement immédiat de 287,1 millions de dollars en vue de répondre au besoin criant de projets de logements sûrs et abordables dans les zones



urbaines, rurales et nordiques. En adoptant une approche « pour les Autochtones par les Autochtones » en matière de recherche, de défense des droits, de partenariats et de soutien aux fournisseurs de logements pour la construction d'habitations, NICHI soutient la réalisation d'investissements dans le logement pour aider à répondre aux besoins immédiats des communautés autochtones urbaines, rurales et nordiques. En outre, depuis 2016, SAC a considérablement augmenté le financement ciblé pour les Premières Nations ayant des besoins urgents en matière de logement dans les réserves. Depuis 2016, une moyenne d'environ 298 millions de dollars par an en financement ciblé a été alloué aux communautés des Premières Nations. À la fin du dernier exercice financier, ces investissements ont permis de construire 3 051 nouvelles maisons, de rénover et d'améliorer 6 380 maisons, avec de nombreuses autres constructions et rénovations en cours, et de financer 1 950 projets de développement des capacités et d'innovation liés au logement.

Tout le monde au Canada devrait avoir accès à une eau potable, propre et salubre. Le gouvernement du Canada travaille en partenariat avec les Premières Nations, qui sont les gestionnaires et les exploitants de leurs systèmes d'approvisionnement en eau, afin de garantir l'accès à une eau potable, propre et salubre. Entre 2015 et le 31 mars 2024, SAC a travaillé avec les Premières Nations de partout au Canada pour lever 144 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes publics des réserves. Au 31 mars 2024, il y avait 26 communautés pour lesquelles 28 avis à long terme étaient actifs. Pour s'assurer que le Canada ne revienne jamais sur cette injustice de longue date, le gouvernement a présenté le projet de loi C-61, la Loi sur l'eau propre des Premières Nations. Ce projet de loi représente non seulement une réponse législative, mais aussi un engagement profond et durable en faveur d'une véritable réconciliation au Canada. Le projet de loi C-61 offre la possibilité de protéger l'accès à l'eau pour les générations futures et garantit que les communautés des Premières Nations disposent des outils nécessaires pour prévenir les lacunes dans les services d'eau potable et de traitement des eaux usées.

La réconciliation économique menée par les Autochtones a été identifiée par de nombreux dirigeants comme un élément essentiel d'une prospérité durable. En février 2024, nous avons organisé la première table ronde nationale sur la réconciliation économique, réunissant des dirigeants autochtones d'organisations autochtones nationales et d'institutions économiques, des dirigeants du secteur financier, ainsi que des hauts fonctionnaires du gouvernement pour cibler des occasions visant à combler les écarts économiques auxquels font face les peuples autochtones et à faire avancer ces discussions par des partenariats significatifs entre les communautés autochtones, le secteur privé et le gouvernement.

Depuis 2016, nous travaillons avec les Premières Nations pour établir une nouvelle relation financière qui assure un financement prévisible, souple et suffisant pour les communautés des Premières Nations. En 2019, la subvention au titre de la nouvelle relation financière a été lancée, un nouveau type d'entente de financement élaborée conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations et avec le soutien du Conseil de gestion financière des Premières Nations. Ce mécanisme de financement offre des ententes de financement plus longues et renouvelables, d'une durée maximale de 10 ans, qui permettent de concevoir et de fournir des services en fonction des besoins de la communauté, et comprend une clause d'indexation annuelle fondée sur l'inflation et la croissance de la population afin que le financement soit suffisant d'une année à l'autre. Le nombre de Premières Nations ayant signé des ententes au titre de la subvention a augmenté régulièrement, et 13 nouvelles Premières Nations y ont adhéré en 2023-2024.

L'héritage du colonialisme perdure et le gouvernement fédéral doit s'attaquer sérieusement aux torts passés et présents. Depuis 2015, nous avons placé la réconciliation au cœur du travail de notre gouvernement. Nous nous efforçons sans relâche de mettre fin au racisme, à la discrimination et aux

préjugés qui continuent d'affecter profondément la vie, le bien-être et la prospérité des peuples autochtones. Pour aller de l'avant, il faut réfléchir et agir. Nous devons travailler rapidement et de manière significative avec nos partenaires autochtones pour veiller à ce que les prochaines générations disposent de toutes les bases dont elles ont besoin pour s'épanouir. Et nous devons veiller à ne plus jamais revenir à une époque où les priorités des autochtones sont ignorées ou jugées trop difficiles à mettre en œuvre.

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

Résultats : Nos réalisations

Responsabilité essentielle et services internes

- Responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones
- Services internes

Responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats, principaux risques, ressources nécessaires pour atteindre les résultats
 - Domaine de service : Santé
 - Domaine de service : Enfants et familles
 - Domaine de service : Éducation
 - Domaine de service : Infrastructure et environnement
 - Domaine de service : Développement économique
 - Domaine de service : Gouvernance
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes

Description

Les services de bien-être soutiennent les individus, les enfants et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis tout au long de leur vie, de l'enfance à la vieillesse.

- Ces services s'appuient sur les déterminants sociaux de la santé et visent à réaliser le mandat du Ministère, qui est de combler les écarts socioéconomiques par l'intermédiaire des services qui comprennent la santé physique et mentale adaptée à la culture, la sécurité et le bien-être social, ainsi que l'éducation.
- Le bien-être de la communauté fait partie d'un continuum qui s'étend à l'environnement et à la terre. Les services travaillent ensemble pour créer des infrastructures et des environnements durables, ainsi qu'une prospérité économique.
- Le soutien à la capacité de gouvernance favorise l'autodétermination et offre des possibilités de transfert de responsabilités. Le transfert de responsabilités en partenariat avec les peuples autochtones s'étend à tous les domaines de responsabilités afin de soutenir l'autodétermination des peuples autochtones, conformément au mandat du Ministère.

GCdocs n° 127950379

GCDOCS # 127950379

Domaine de service : Santé

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones. Les détails sont présentés pour le domaine de service de la santé et par résultat ministériel.

Tableaux 1, 2 et 3 : Cibles et résultats pour le domaine de service 1 : Santé

Les tableaux 1, 2 et 3 présentent un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats du domaine de service de la santé.

Tableau 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'individus des Premières Nations qui ont déclaré être en « très bonne » ou en « excellente » santé	44 %	Mars 2028	2021–2022 : 37,8 % 2022–2023 : 37,8 % 2023–2024 : 37,8 % ¹
Pourcentage d'adultes inuits qui ont déclaré être en « très bonne » ou « en excellente » santé	44 %	Mars 2028	2021–2022 : 36,9 % 2022–2023 : 36,9 % 2023–2024 : 36,9 % ²
<p>1 Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé de 2015-2016. L'enquête est réalisée sur un cycle de 5 ans, mais le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. Les prochains résultats devraient être fournis par le Centre de gouvernance des Premières Nations en 2027.</p> <p>2 Les dernières données disponibles pour l'Inuit Nunangat (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017. Les prochains résultats seront disponibles en 2024. De plus, les résultats de l'Enquête nationale sur la santé des Inuit seront disponibles en 2027.</p>			

Tableau 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'individus des Premières Nations qui ont déclaré avoir une « excellente » ou une « très bonne » santé mentale	55 %	Mars 2028	2021–2022 : 50,5 % 2022–2023 : 50,5 % 2023–2024 : 50,5 % ¹
Pourcentage d'adultes inuits qui ont déclaré avoir une « excellente » ou une « très bonne » santé mentale	50 %	Mars 2028	2021–2022 : 42,5 % 2022–2023 : 42,5 % 2023–2024 : 42,5 % ²

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
1	Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé de 2015-2016. L'enquête est réalisée sur un cycle de 5 ans, mais le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. Les prochains résultats devraient être fournis par le Centre de gouvernance des Premières Nations en 2027.		
2	Les dernières données disponibles pour l'Inuit Nunangat (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017. Les prochains résultats seront disponibles en 2024. De plus, les résultats de l'Enquête nationale sur la santé des Inuit seront disponibles en 2027.		

Tableau 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'adultes des Premières Nations qui jugent la qualité des services de santé offerts dans leur communauté comme « bons » ou « excellents »	57 %	Mars 2028	2021–2022 : 55,2 % 2022–2023 : 55,2 % 2023–2024 : 55,2 % ¹
Pourcentage des Premières Nations qui ont un plan de prestation de services de santé dirigé par des Autochtones	94 %	Mars 2024	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023–2024 : 93,43 %
1	Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé de 2015-2016. L'enquête est réalisée sur un cycle de 5 ans, mais le cycle actuel a été considérablement retardé en raison de la pandémie de COVID-19. Les prochains résultats devraient être fournis par le Centre de gouvernance des Premières Nations en 2027.		

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats pour le domaine de service de la santé en 2023-2024 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de SAC pour l'année. Pour s'acquitter de la responsabilité essentielle du bien-être des populations autochtones du point de vue de la santé, il faut adopter une approche holistique de l'amélioration des résultats en matière de santé pour les populations autochtones. Cela signifie qu'il faut tenir compte de tous les aspects de la santé et de ses déterminants, y compris les facteurs mentaux, économiques, culturels et sociaux, plutôt que de se limiter aux symptômes des maladies. Le domaine de service de la santé regroupe les programmes de santé qui appuient le bien-être mental, culturel et physique, y compris la promotion de la santé publique et la prévention des maladies, des soins à domicile et de soins de longue durée, des soins de santé primaire, le soutien aux systèmes de santé, les prestations supplémentaires en santé, le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, il y a trois résultats ministériels dans le domaine de service de la santé qui travaillent en collaboration pour garantir des progrès vers le bien-être physique et mental des peuples autochtones et l'accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral en 2023-2024.

Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

En 2023-2024, SAC s'est engagé à améliorer les résultats en matière de santé pour les peuples autochtones en prenant des mesures pour améliorer l'accès à leur bien-être physique. Le Ministère s'est efforcé de décloisonner les programmes et de fournir des services de soins de santé mieux intégrés :

- Financement du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuits d'abord – le Ministère a veillé à ce que les enfants des Premières Nations continuent d'avoir accès aux produits, aux services et au soutien dont ils ont besoin. Grâce à l'engagement pris dans le budget 2024 d'allouer 1,6 milliard de dollars supplémentaires sur deux ans à partir de 2023-2024 pour le principe de Jordan, le Ministère a continué à aider les enfants à accéder aux services et au soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir. De juillet 2016 à mars 2024, plus de 6,37 millions de produits, services et soutiens ont été fournis aux enfants des Premières Nations, et près de 8,1 milliards de dollars investis depuis 2015. Le Ministère a également mené des campagnes de publicité pour accroître la sensibilisation, ce qui a généré près de 88 000 visites sur le Web pour le principe de Jordan et environ 10 000 pour l'Initiative : Les enfants inuits d'abord. En outre, plus de 226 000 soutiens ont été apportés aux enfants inuits d'avril 2019 à mars 2024, et des travaux sont en cours avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations inuites établies en vertu d'un traité pour élaborer un nouveau modèle de responsabilité partagée.
- Mise en œuvre du principe de Joyce – Le gouvernement du Canada a accordé 2 millions de dollars au Conseil des Atikamekw de Manawan pour établir le Bureau du principe de Joyce. Lancé en juillet 2023, le bureau vise à promouvoir l'intégration du principe de Joyce dans les services sociaux et de santé au Canada, afin d'assurer une meilleure prise en charge des populations autochtones et non autochtones.
- Lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les soins de santé – En 2023-2024, SAC a soutenu plus de 150 projets dirigés par des Autochtones avec plus de 100 partenaires, axés sur la lutte contre le racisme dans les systèmes de santé. Ces efforts s'inscrivent dans une stratégie plus large financée par le budget de 2021, qui a alloué 126,7 millions de dollars sur trois ans. SAC a travaillé avec des organisations autochtones et des partenaires du système de santé pour mettre en œuvre ces initiatives et élaborer des approches durables pour lutter contre le racisme dans les systèmes de santé. Parmi les principaux résultats, de les 150 projets menés par les autochtones, citons l'embauche de 22 navigateurs du système de santé autochtones dans les zones urbaines, l'amélioration de l'accès aux services de soutien à l'accouchement, notamment aux doulas ou sages-femmes autochtones, et la création de deux associations nationales de professionnels de la santé autochtones, l'Indigenous Dental Association of Canada et les Professionnels et professionnelles autochtones de la pharmacie du Canada.
- Dialogues nationaux – SAC a organisé quatre dialogues nationaux entre octobre 2020 et janvier 2023 pour aborder la question du racisme dont sont victimes les peuples autochtones dans les systèmes de santé du Canada. Ces dialogues ont réuni les gouvernements, les partenaires de santé et les organisations de santé autochtones afin d'en déterminer les causes profondes et les lacunes dans les soins, en mettant l'accent sur le soutien aux navigateurs du système de santé autochtones, aux défenseurs des droits des patients, aux sages-femmes et aux doulas, sur le renforcement des organisations autochtones nationales et régionales et sur l'augmentation de la représentation des Autochtones dans les professions de santé.
- Élaboration conjointe d'une loi sur la santé fondée sur les distinctions – SAC a continué à travailler avec ses partenaires à l'élaboration conjointe d'une nouvelle loi sur la santé fondée sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis, afin d'améliorer l'accès à des services de santé de haute qualité et culturellement adaptés. Entre octobre 2022 et juin 2023, 12 tables d'élaboration conjointe ont été lancées pour discuter des options législatives et, en août 2023, un document décrivant les principaux éléments législatifs a été

publié sur la base des discussions et des contributions des partenaires. Si certains partenaires ont soutenu les propositions, d'autres ont exprimé des préoccupations importantes, et SAC s'efforce de répondre à ces préoccupations et d'aller de l'avant de manière significative.

Le Ministère mesure les progrès accomplis en matière de santé grâce à l'autoévaluation de l'état de santé. Les sources de données pour ces résultats reposent sur les enquêtes sur la santé des communautés qui sont menées tous les cinq ans par rotation. Les prochains résultats de l'enquête devraient être disponibles en 2027.

Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

Les inégalités en matière de bien-être mental parmi les populations autochtones sont profondément enracinées dans les traumatismes intergénérationnels, le racisme et la discrimination actuels et les disparités dans l'accès aux services de bien-être mental. Pour combler ces lacunes, liées aux déterminants sociaux de la santé, il faut des interventions ciblées et sensibles à la culture. Le mandat de SAC comprend le soutien des approches du bien-être mental fondées sur les distinctions, y compris la reconnaissance et le soutien des stratégies de bien-être mental existantes et en cours d'élaboration, dirigées par les Autochtones.

En 2023-2024, SAC s'est concentré sur l'amélioration de la santé mentale des peuples autochtones grâce à des investissements de 597 millions de dollars sur trois ans (budget de 2021) et de 227,6 millions de dollars sur deux ans (budget de 2022). Ces fonds ont permis d'apporter un soutien culturellement adapté et tenant compte des traumatismes aux survivants et aux survivants intergénérationnels des pensionnats indiens et des externats indiens fédéraux, ainsi qu'aux survivants, aux membres des familles et aux personnes directement touchées par la crise actuelle des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+⁺ autochtones disparues et assassinées. Le financement renforce également la prévention du suicide et la promotion de la vie au niveau communautaire, la prévention et le traitement de la toxicomanie, y compris les soutiens intégrés dans les sites de traitement par agonistes opioïdes, et les équipes locales multidisciplinaires de bien-être mental au niveau communautaire.

Les résultats de ces initiatives ont été évalués à l'aide de deux indicateurs clés : le pourcentage d'adultes des Premières Nations ayant déclaré que leur santé mentale était « excellente » ou « très bonne » et le pourcentage d'adultes inuits ayant déclaré que leur santé mentale était « excellente » ou « très bonne ». Les résultats détaillés de ces indicateurs sont tirés de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations et de l'Enquête auprès des peuples autochtones. Les prochains résultats de l'enquête devraient être disponibles en 2027.

Résultat ministériel 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

En 2023-2024, SAC a continué à travailler avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour faire avancer les priorités communes visant à améliorer les résultats en matière de santé, y compris la mise en œuvre de divers programmes communautaires pour aider à éliminer les obstacles et à soutenir l'accès à un large éventail de services de santé. Ces efforts ont notamment porté sur les points suivants :

- Efforts en faveur de la promotion de la santé publique – Amélioration de la surveillance de la santé publique, de la protection de la santé et de la prévention des maladies en tenant compte

de la culture par le biais de programmes de promotion de la santé au niveau communautaire, d'une éducation à la santé adaptée à la culture et de campagnes de prévention des maladies.

- S'attaquer à la sécurité alimentaire - Travailler avec les partenaires inuits pour faire avancer les actions communes et les résultats attendus en matière de sécurité alimentaire dans le cadre du plan de travail sur la santé et le bien-être du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.
- Promotion d'un mode de vie sain – Soutien à un ensemble de programmes communautaires de promotion de la santé et de prévention des maladies, adaptés à la culture, axés sur la nutrition et l'alimentation saine, l'activité physique et la réduction de l'usage du tabac commercial.
- Rétablissement après la COVID-19 et soutien continu à la santé publique – Soutien aux efforts de rétablissement après la COVID-19 en travaillant en étroite collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, d'autres ministères du gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les dirigeants, les organisations et les communautés autochtones afin de poursuivre les campagnes de vaccination et d'assurer l'accès aux services de santé essentiels.
- Élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat – Soutien continu aux partenaires inuits pour faire progresser l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030, en allouant 16,2 millions de dollars sur trois ans (budget de 2023). SAC a travaillé avec le gouvernement du Nunavut, la Nunavut Tunngavik Incorporated et d'autres partenaires pour mobiliser du personnel infirmier en santé publique et des épidémiologistes pour mener des dépistages à l'échelle de la communauté et des interventions en réponse aux épidémies, dont une à Pangnirtung à l'automne 2023. Il s'agissait notamment d'envoyer du matériel et des équipes pour le diagnostic rapide de la tuberculose dans les communautés nordiques, éloignées et isolées. SAC a également veillé à ce qu'un médicament essentiel au traitement de la tuberculose, la rifapentine, soit prêt à être utilisé au Nunavik une fois la formation et les procédures achevées.
- Soutien aux travailleurs de la santé autochtones – SAC a fourni un soutien visant à renforcer les capacités des travailleurs de la santé locaux et à améliorer la prestation des services de santé. Grâce à des programmes virtuels de formation et de certification, les travailleurs de la santé communautaire autochtones ont reçu les outils nécessaires pour effectuer des tests rapides de dépistage de diverses infections telles que la tuberculose, d'autres infections respiratoires et des infections sexuellement transmissibles transmises par le sang.
- Renforcement des programmes de santé publique environnementale – SAC a cherché à renforcer la prestation de services de base en matière de santé publique et environnementale et a élargi les propositions de projets dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations. Le programme a financé neuf propositions visant à étudier et à atténuer l'impact des contaminants environnementaux sur la santé humaine.
- Mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de maintien en poste des agents de santé environnementale et publique – SAC mis l'accent sur la sensibilisation et la mise en place d'un programme de bourses pour les étudiants autochtones, en insistant sur le recrutement des personnes Autochtones et des femmes.
- Élaboration conjointe d'un cadre de soins de longue durée et de soins continus – SAC a continué de progresser dans l'élaboration d'un nouveau cadre global de soins de longue durée et de soins continus avec les partenaires des Premières Nations et des Inuit, qui permettra aux

membres des communautés de tous âges de recevoir les soins nécessaires à domicile, en favorisant leur capacité à rester au sein de leur communauté, à partager leurs connaissances traditionnelles et leurs pratiques de guérison, et à conserver leur indépendance. Les options pour le segment métis du cadre devraient être élaborées conjointement d'ici l'hiver 2025.

- Élaboration conjointe de services holistiques basés sur les distinctions – SAC a collaboré avec Santé Canada et s'est engagé auprès de partenaires pour concevoir un cadre de soins palliatifs basé sur les distinctions autochtones et recueillir les points de vue autochtones sur l'aide médicale à mourir. Cette approche pangouvernementale a favorisé une plus grande coopération entre les initiatives connexes, telles que les dispositions législatives sur la santé des Autochtones, la loi fédérale sur *les soins de longue durée sécuritaires* et les soins de longue durée et continus, afin de concevoir conjointement un continuum holistique de services pour les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis.
- Maintien des prestations supplémentaires en santé de SAC (également connues sous le nom de Programme des services de santé non assurés) – SAC a continué à fournir des prestations supplémentaires en santé, telles que des services de santé mentale, des soins dentaires et visuels, et des médicaments, aux Premières Nations et aux Inuit, grâce à un investissement de 810,6 millions de dollars sur cinq ans (budget de 2023).
- Poursuite de l'[Examen conjoint du Programme des services de santé non assurés](#) – L'examen conjoint de SAC et de l'Assemblée des Premières Nations a permis d'apporter des améliorations dans cinq domaines de prestations, et les travaux en cours sur le transport pour raisons médicales devraient être achevés d'ici 2024-2025. SAC collabore également avec des partenaires inuits et l'Inuit Tapiriit Kanatami pour traiter les priorités de santé particulières aux Inuit dans le cadre du Programme des services de santé non assurés.
- Soutenir le personnel de santé – SAC a mis en œuvre le Cadre des ressources humaines de la santé en soins infirmiers en utilisant les fonds du budget de 2021 pour explorer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies d'acquisition de talents. Une nouvelle plateforme numérique a permis de simplifier le processus d'embauche et de réduire le taux de roulement des candidats en soins infirmiers. Des efforts ont également été déployés pour soutenir le personnel infirmier de première ligne, notamment en garantissant sa sécurité grâce à des évaluations de la sécurité sur le terrain et à des orientations en matière de politiques.

La responsabilité essentielle de SAC consiste non seulement à administrer des programmes et des mesures de soutien visant à assurer le bien-être des peuples autochtones, mais aussi à travailler avec des partenaires pour accroître le contrôle sur la conception et la mise en œuvre des programmes de santé. Promouvoir l'autodétermination en matière de santé est une priorité essentielle pour les communautés autochtones et un aspect fondamental du mandat de SAC. En 2023-2024, SAC y est parvenu en faisant progresser la gouvernance des données autochtones et la transformation de la santé par l'entremise de ce qui suit :

- La gouvernance des données et le renforcement des capacités – SAC a signé un protocole de collaboration avec le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations pour soutenir la Stratégie de gouvernance des données des Premières Nations et l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones. Il s'agit notamment du projet prioritaire de détermination des besoins en capacités pour les systèmes pancanadiens de données sur la santé inclusifs, dans le cadre duquel un centre d'échange d'informations avec des représentants fédéraux a été créé pour servir de carrefour pour l'échange et l'harmonisation des informations sur les questions touchant les données sur la santé.

- Les enquêtes sur la santé – SAC a soutenu trois enquêtes clés sur la santé : l'Enquête régionale sur la santé et l'Enquête sociale régionale (financées par une allocation de 78,9 millions de dollars dans le budget de 2019, avec 13,7 millions de dollars par an de manière continue), et l'enquête Qanuippitaa? L'Enquête nationale sur la santé des Inuits (financée par une allocation de 81,9 millions de dollars dans le budget de 2018, avec 6 millions de dollars par an de manière continue). Ces enquêtes fournissent des données essentielles sur la santé des populations autochtones, qui sont indispensables à l'élaboration des programmes de santé et à l'évaluation du rendement de SAC.
- Les projets de transformation de la santé – SAC a soutenu les processus de mobilisation et de négociation avec les Premières Nations et les provinces afin de faire avancer six projets de transformation de la santé axés sur le transfert de la gestion des services de santé aux Autochtones. Ces projets concernent Tajikeimik (Nouvelle-Écosse), la Southern Chiefs Organization (Manitoba), Keewatinohk Inniniw Minoayawin Inc. (Manitoba), la Nation Nishnawbe Aski (Ontario), la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (Québec), et les Battleford Agency Tribal Chiefs (Saskatchewan). Ces projets visent à négocier des ententes pour transférer le financement des services et des programmes de santé administrés par le gouvernement fédéral aux Autochtones afin qu'ils contrôlent la conception, la fourniture et la gestion de leurs propres systèmes de santé.
- Le soutien à long terme à la transformation de la santé – SAC a apporté un soutien continu aux initiatives de transformation de la santé par le biais d'un investissement de 8.2 milliards de dollars provenant du budget de 2021, qui a finalisé une entente de dix ans avec la Régie de la santé des Premières Nations en Colombie-Britannique afin d'améliorer la prestation de soins de santé autodéterminée..
- Le Fonds d'équité en santé autochtone – Le budget de 2023 prévoit 2 milliards de dollars sur dix ans pour un nouveau Fonds d'équité en santé autochtone, ce qui représente un engagement à long terme pour soutenir l'autodétermination autochtone dans le domaine de la santé. Ce fonds, qui débutera en 2024-2025, soutient des approches fondées sur les distinctions et dirigées par les Autochtones pour améliorer l'accès à des services de soins de santé de qualité et culturellement sûrs et a été élaboré avec des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis a été élaboré avec des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Sur les 200 millions de dollars annuels, 95 % iront directement aux communautés autochtones, tandis que 5 % soutiendront des initiatives novatrices en matière de santé menées par des organisations autochtones.

Résultats par rapport au rendement attendu

SAC a suivi les progrès réalisés en matière d'accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral en évaluant les déclarations des intéressés sur la qualité des soins cliniques et des soins aux clients dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations. Les expériences positives des clients sont liées à de meilleurs résultats cliniques, à une amélioration de la sécurité des patients et à une réduction de l'utilisation des soins de santé. L'Enquête régionale sur la santé ne peut fournir pour l'instant que les résultats de 2015 (55,2 %) relativement aux adultes des Premières Nations vivant dans les réserves qui ont qualifié de « bonne » ou d'« excellente » la qualité des services de santé dans leur communauté, mais elle montre que des progrès ont été réalisés en vue d'atteindre l'objectif de 57 % prévu d'ici mars 2028. À l'appui de cet effort, le budget de 2019 a prévu 78,9 millions de dollars sur sept ans, et 13,7 millions de dollars par an de manière continue, pour financer les Enquêtes auprès

des peuples autochtones et l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations, qui sont essentielles pour collecter des données afin d'améliorer la prestation de services.

En outre, les progrès en matière de transfert des responsabilités du domaine de la santé aux Premières Nations ont été mesurés par le pourcentage annuel de Premières Nations bénéficiant d'ententes de financement global ou souple ou de la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Ces modèles de financement permettent aux Premières Nations d'élaborer et de gérer des programmes de santé communautaire avec une plus grande flexibilité. Les résultats indiquent que 93,43 % des Premières Nations disposaient d'un plan de prestation de services de santé dirigé par des Autochtones, soit un peu moins que l'objectif de 94 %. Ce financement soutient le développement d'une gouvernance de la santé dirigée par les Autochtones et renforce les capacités de prestation et de gestion des services, conformément à l'objectif d'autodétermination des soins de santé.

Principaux risques

SAC a cerné trois risques principaux pour 2023-2024 qui pourraient avoir un impact sur la prestation de services et de programmes de santé :

- Les pénuries de ressources humaines dans le secteur de la santé – Le risque de pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé dans diverses professions existe dans tout le pays et dans le monde entier. Pour atténuer ce risque, SAC a continué à mettre en œuvre le Cadre des ressources humaines de la santé en soins infirmiers, axé sur le maintien et le recrutement du personnel infirmier, ainsi que la stratégie pluriannuelle de recrutement et de maintien des agents de santé environnementale et publique, afin d'atténuer le risque de pénurie nationale et mondiale de ressources humaines dans le domaine de la santé.
- Les services de bien-être mental – La demande pour ces services continue d'augmenter et met à rude épreuve les capacités des systèmes autochtones et provinciaux/territoriaux. Le Ministère collabore avec les organisations autochtones nationales et d'autres partenaires pour répondre au besoin de services de bien-être mental, en particulier en réponse aux crises des opioïdes et de la méthamphétamine en cristaux, et en réponse à la demande accrue de soutiens tenant compte des traumatismes associée aux annonces concernant la découverte de lieux de sépulture anonymes liés aux anciens pensionnats indiens. SAC a soutenu la mise en œuvre continue de diverses stratégies et efforts tels que les campagnes de réduction des méfaits, les options de traitement virtuel et l'élargissement des sources de soutien intégrées sur les sites de traitement par agonistes opioïdes. SAC s'est également efforcé de renforcer les équipes locales multidisciplinaires de bien-être mental et a travaillé avec des partenaires pour soutenir les membres du personnel qui tiennent compte des traumatismes qui, pour plusieurs d'entre eux, sont des survivants et des survivants intergénérationnels de sources coloniales de traumatismes, confrontés à des défis tels que l'épuisement professionnel, la fatigue de compassion et le traumatisme vicariant. SAC s'est engagé à adapter ces initiatives pour répondre aux besoins croissants et assurer le bien-être des communautés autochtones. Toutefois, un investissement et une adaptation soutenus sont essentiels pour gérer efficacement ce domaine à risque élevé et favoriser le bien-être mental.
- L'augmentation du volume des demandes relatives aux programmes sociaux et de santé – Le risque d'une augmentation du volume des demandes a été présenté, car il pourrait affecter la capacité du Ministère à traiter les demandes et à prendre des décisions dans les délais prescrits pour le principe de Jordan par le Tribunal canadien des droits de la personne en 2017. Pour atténuer ce problème, SAC a déployé des équipes d'intervention pour gérer le volume accru de

demandes entrantes et traiter activement les questions en suspens et les solutions liées à la correspondance par courrier électronique.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 4 : Aperçu des ressources requises pour le domaine de service de la santé.

Le tableau 4 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	5 415 826 211	7 150 336 464
Équivalents temps plein	2 740	3 117

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement attribuable au financement additionnel fourni par le biais du Budget supplémentaire des dépenses pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan, les services de santé non assurés, la Régie de la santé des Premières nations et les frais de déplacement pour raison médicale dans le Nord. Des fonds supplémentaires ont également été alloués pour la rémunération et la réforme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations et le principe de Jordan, bien que certains fonds aient été reportés à des années ultérieures. L'augmentation du nombre d'ETP reflète le financement du budget supplémentaire des dépenses pour le principe de Jordan, une affectation des ressources nécessaires pour répondre aux priorités des programmes de santé et un nouveau financement pour les ressources humaines en santé.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Domaine de service : Enfants et familles

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones. Les détails sont présentés pour le domaine de service des enfants et des familles et par résultats ministériels.

Tableau 5 : Cibles et résultats pour le domaine de service 2 : Enfants et familles

Le tableau 5 présente un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats du domaine de service des enfants et des familles

Tableau 5 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des femmes autochtones qui ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois	Diminution des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2024	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023-2024 : 7,5 % ²
Pourcentage des demandes de séjour de nuit dans les refuges financés par SAC, faites par des femmes, des enfants ou des personnes 2ELGBTQI+ qui sont satisfaites	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ³	Mars 2024	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023-2024 : Non disponible ⁴

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des personnes vivant dans des réserves qui reçoivent du soutien par l'entremise de l'aide au revenu	Maintien ou diminution des résultats d'une année à l'autre ³	Mars 2024	2021–2022 : Non disponible ⁵ 2022–2023 : Non disponible ⁵ 2023–2024 : Non disponible ⁵
Pourcentage des enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge	Maintien ou diminution des résultats d'une année à l'autre ³	Mars 2024	2021–2022 : 6,09 % ⁶ 2022–2023 : Non disponible ⁷ 2023–2024 : Non disponible ⁷
Pourcentage des enfants pris en charge qui sont placés auprès d'un membre de la famille (prise en charge par la parenté)	Maintien ou diminution des résultats d'une année à l'autre ³	Mars 2024	2021–2022 : 27,87 % ⁶ 2022–2023 : Non disponible ⁷ 2023–2024 : Non disponible ⁷
Pourcentage des communautés des Premières Nations offrant des services de soutien à la famille visant à garder les familles unies	Sans objet ⁸	Sans objet ⁸	2021–2022 : 62 % ⁸ 2022–2023 : 88 % ⁸ 2023–2024 : Sans objet ⁸
Nombre de groupes, de communautés et de peuples des Premières Nations exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	18	Mars 2024	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023–2024 : 10 ⁹
Nombre de groupes, de communautés et de peuples inuits exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	Au moins 1	Mars 2024	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023–2024 : 1
Nombre de groupes, de communautés et de peuples métis exerçant leur compétence au titre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>	Au moins 1	Mars 2024	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023–2024 : 0 ⁹
<p>1 Un objectif précis n'est pas approprié pour cet indicateur étant donné la capacité du programme à collecter des informations précises. Le programme cherche plutôt à voir un mouvement positif général/une réduction dans une gamme d'aspects de l'occurrence/des problèmes de la violence familiale.</p> <p>2 Les résultats sont fondés sur les données de l'Enquête sur la victimisation des membres des Premières nations, des Métis et des Inuits au Canada de Statistique Canada. Étant donné le calendrier des rapports et la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats publiés les plus récents sont ceux de l'Enquête de Statistique Canada de 2022-23, qui indique que les pourcentages sont passés de 15 % en 2009 à 7,5 % en 2019.</p> <p>3 Objectif provisoire présenté alors que le Ministère travaille à l'élaboration d'un objectif final en collaboration avec des partenaires. L'objectif final sera déterminé en 2024-25. La date associée à la réalisation de ces objectifs représente la date à laquelle les résultats seront communiqués. ISC continuera à collecter des données et à établir des rapports sur une base annuelle afin de suivre les tendances au fil du temps.</p> <p>4 Le Programme recueille chaque année des données sur le fonctionnement des refuges d'urgence. En 2022-23, le programme a révisé sa méthodologie pour inclure le nombre de demandes de nuitées qui ont été refusées. Avec la fin des flexibilités de rapport COVID-19 pour les bénéficiaires en mars 2024, le Programme a collecté toutes les données en suspens et les examine maintenant pour déterminer le résultat de 2023-24, qui devrait être finalisé en 2024-25. Cela permettra au programme de rendre compte de cet indicateur sur une base annuelle et d'établir davantage de narratif pour les besoins sur le terrain.</p> <p>5 Compte tenu du calendrier des rapports et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats rapportés sont ceux de l'année fiscale précédente. Cela signifie que le résultat rapporté en 2023-24 se réfère à l'année 2022-23. Bien que les derniers résultats pour 2023-24 ne soient pas disponibles, les résultats pour 2020-21 sont disponibles et indiquent 26,6 % (une diminution par rapport aux 28,3 % précédents). La réforme du programme est en cours et les indicateurs et les résultats peuvent changer en conséquence une fois que les bases de référence sont déterminées. En raison d'un ajustement mineur de la formule, le résultat de 2019-20 a été ajusté de 28,3 % à 29,6 %.</p> <p>6 Le résultat n'était pas disponible auparavant, mais a depuis été déterminé par le programme.</p>			

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
7	Les rapports des bénéficiaires et les données n'ont pas été finalisés pour 2022-23 et 2023-24. Ces résultats seront présentés dans les prochains rapports lorsque les données seront disponibles.		
8	L'objectif et le résultat pour 2023-24 ne sont pas applicables puisque le Programme d'initiatives pour le bien-être et les compétences des communautés est inactif depuis le 31 mars 2023 et n'est plus en vigueur. Aucune nouvelle proposition n'a été acceptée en 2023-24 et le programme ne recueille plus de résultats. Cependant, les résultats pour 2021-22 et 2022-23 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant respectivement de 62% et 88%. Les résultats tiennent compte du nombre de Premières nations ayant des terres de réserve, car ces dernières auraient été les seules admissibles à recevoir du financement dans le cadre de l'initiative. Les résultats de 2022-23 incluent le financement de la prévention fourni par le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations.		
9	L'intérêt et l'élan des groupes, des communautés et des peuples des Premières nations, des Inuits et des Métis pour exercer leur compétence dans la prestation de certains ou de tous les aspects des services à l'enfance et à la famille sont autodéterminés. Les projections actuelles sont fondées sur la durée moyenne des négociations relatives aux accords de coordination et aux arrangements fiscaux.		

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats du domaine de service des enfants et des familles en 2023-2024 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de SAC pour l'année. Le domaine de service des enfants et des familles regroupe les programmes liés à la sécurité de la communauté, à la prévention de la violence familiale et aux programmes pour les enfants, les jeunes et les familles. Cela comprend des programmes sociaux tels que l'aide au revenu, les programmes urbains et la compétence des Premières Nations, des Inuit et des Métis en matière de services à l'enfance et à la famille qui sont conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant et prévoient l'intégration de futurs programmes de sécurité et de prévention (par exemple, l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres et l'élaboration conjointe d'une loi sur les services policiers).

Résultat ministériel 4 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

En 2023-2024, SAC a continué d'améliorer le bien-être des Autochtones et de soutenir l'autodétermination en ce qui a trait aux programmes sociaux qui favorisent de meilleurs résultats dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et l'intégration de programmes en matière de sécurité et de prévention de la violence familiale. Les efforts déployés comprenaient notamment la collaboration avec les populations autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères et organismes fédéraux et divers intervenants.

- Soutien des projets de prévention de la violence familiale – SAC a soutenu le choix de 47 nouvelles installations dans le cadre de l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones, notamment des refuges d'urgence, des logements de transition, des projets à usage mixte et trois projets destinés spécialement aux Inuit. En outre, le Ministère a travaillé avec des partenaires autochtones sur la refonte de la formule nationale de financement pour soutenir la construction de refuges d'urgence et de logements de transition dans les communautés hors réserve, y compris dans l'Inuit Nunangat, les communautés métisses et les communautés autochtones en milieu urbain. Le 8 mai 2023, SAC a annoncé, en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le développement de 22 nouveaux projets de refuges et de logements de transition, ce qui représentait un investissement combiné de 103 millions de dollars pour la construction et le soutien continu des opérations.

- Financement d'activités de prévention de la violence familiale – Au total, 384 activités de prévention de la violence adaptées à la culture ont été financées, y compris des initiatives en Alberta, au Manitoba et au Québec, et 78 autres activités de prévention au niveau de l'administration centrale. Pour soutenir ce travail, le budget de 2022 a prévu un total de 61,5 millions de dollars sur six ans, à partir de 2022-2023, pour appuyer les opérations et les programmes au sein du réseau de refuges existant et renforcer les activités de prévention de la violence.
- Amélioration de la sécurité et du bien-être des communautés – L'[Initiative Voies vers des communautés autochtones sûres](#) s'est poursuivie avec un engagement de 120 millions de dollars sur cinq ans (2021-2026) pour aider les communautés autochtones et les partenaires à mettre en œuvre des projets conçus par les Autochtones. En 2023-2024, un financement de 28 millions de dollars a été accordé à 52 projets de sécurité et de bien-être communautaires dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.
- Renforcement des relations avec les partenaires autochtones - SAC a contribué à la mise en œuvre de la stratégie de prévention, à laquelle 724,1 millions de dollars ont été consacrés, dans le cadre de la [voie fédérale pour lutter contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées](#). En 2023-24, SAC a fourni 100 % de son financement annuel pour soutenir les priorités des communautés autochtones en matière de sécurité et de bien-être et continuera à mesurer les impacts de ce financement jusqu'en 2026. Le Ministère a également travaillé avec l'Association des femmes autochtones du Canada pour ajouter de nouveaux outils en ligne à l'initiative Passerelles et créer le conseil de sécurité des femmes Passerelles grâce à un investissement de 1,2 million de dollars dans le cadre de l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres.
- Sécurité du revenu – SAC a continué à financer l'administration du Programme d'aide au revenu, y compris l'ajustement des budgets en fonction des changements dans les taux ou les programmes de la province et du Yukon. Le Ministère a versé un montant d'environ 256,8 millions de dollars en prestation d'allègement de l'inflation sur une période de huit mois pour aider les personnes et les familles à faible revenu résidant dans les réserves. En raison des difficultés persistantes liées à l'accessibilité financière et du coût élevé de la vie, 64 millions de dollars supplémentaires ont été émis pour les mois de février et mars 2024 pour soutenir les résidents à risque dans les réserves et au Yukon pendant les mois d'hiver restants. Cela porte le total à 320 millions de dollars sur la période de 10 mois (environ 300 dollars par client et par mois).
- Amélioration du Programme d'aide au revenu – SAC a élaboré une nouvelle solution pour résoudre les problèmes d'intégrité des données, de rapports, de gestion des données et d'analyse. Le Ministère a également travaillé avec les partenaires des Premières Nations pour réformer le programme afin de mieux répondre aux besoins des personnes et des familles résidant dans les réserves et au Yukon. L'accent a été mis sur une meilleure compréhension des domaines clés, tels que la prévalence des handicaps dans les réserves et la disponibilité de soutien intégré.
- Transfert du Programme d'aide au revenu – SAC a élaboré un plan de mise en œuvre progressive des futures réformes du programme. Le transfert des responsabilités du Programme d'aide au revenu a été soutenu par les ententes relatives à la nouvelle relation financière et à l'autonomie gouvernementale, tels que l'entente sectorielle sur l'autonomie gouvernementale des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, représenté par l'Association Ta'n Etlitpi'tmk. Des recherches ont été menées en partenariat avec les Premières Nations de la région

de l'Atlantique afin de comparer les programmes d'aide au revenu dans les réserves et les programmes provinciaux et d'analyser les besoins des clients et des prestataires de services.

- Soutien aux programmes urbains – SAC a fourni un soutien financier de 60,5 millions de dollars à des partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis en milieu urbain, notamment l'Association nationale des centres d'amitié, l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, les membres dirigeants métis, la Manitoba Métis Federation, des organisations inuites en milieu urbain, des coalitions et d'autres organisations de prestation de services autochtones en milieu urbain. Ce financement a permis d'assurer la prestation continue de programmes et de services adaptés à la culture qui soutiennent les populations autochtones urbaines à risque (femmes et filles, personnes âgées, personnes handicapées et jeunes). En outre, SAC a continué à travailler avec ses partenaires pour finaliser un nouveau cadre de performance fondé sur des méthodologies indigènes, qui fera progresser les efforts du programme pour améliorer les opportunités socio-économiques des populations indigènes en milieu urbain.

Le 9 février 2024, la Cour suprême du Canada a rendu un avis historique affirmant le droit des communautés autochtones de prendre en charge leurs enfants en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la *Loi*). En 2023-2024, SAC a poursuivi son travail en vue de soutenir les communautés autochtones afin qu'elles exercent leur compétence en matière de services à l'enfance et à la famille, de faire progresser la réforme des services, d'offrir une indemnisation juste et équitable aux personnes lésées par le programme des Services à l'enfance et à la famille, de mettre pleinement en œuvre la *Loi* et de soutenir les besoins des enfants des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Le Ministère a soutenu ces efforts des manières suivantes :

- Poursuite de la mise en œuvre de la loi - En 2023-2024, trois organes directeurs autochtones ont mis en vigueur leurs lois avec des accords de coordination signés précédemment en 2023-2024, tandis qu'un autre l'a fait sans accord de coordination en place, ce qui porte le total global à 10 organes directeurs autochtones qui ont mis en vigueur leurs lois depuis 2020. Depuis l'entrée en vigueur de la loi et au 31 mars 2024, 31,5 millions de dollars ont été versés aux communautés autochtones pour soutenir leur participation aux discussions sur les accords de coordination, avec 21 tables de discussion actives sur les accords de coordination. SAC a investi 71 millions de dollars dans 124 propositions de renforcement des capacités pour soutenir les communautés, les groupes et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Depuis 2020, un total de 23 groupes autochtones ont été financés pour organiser des mécanismes de participation à la gouvernance, avec près de 200 sessions tenues. SAC a également fourni 334,7 millions de dollars pour soutenir l'exercice de la compétence sur leurs systèmes de protection de l'enfance pour neuf organes de gouvernance autochtones.
- Collaboration avec la Nation métisse – Un protocole d'entente pour un accord Canada-Nation métisse sur les services à l'enfance et à la famille a été renouvelé et un futur groupe de travail bilatéral a été établi avec le Ralliement national des Métis. La vision globale de l'accord est de réduire le nombre d'enfants de la Nation métisse pris en charge et d'accroître la participation des Métis à la prestation des programmes et services destinés aux enfants et aux familles.
- Progrès du programme des Services à l'enfance et à la famille – SAC a continué à s'attaquer à la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge par le biais d'un engagement de gouvernance fondé sur les distinctions, du renforcement des capacités, de discussions sur les accords de coordination et de la mise en œuvre de modèles de services à l'enfance et à la famille autochtones dans le cadre de la *Loi*. Le Ministère a également collaboré avec des partenaires et l'Agence de la santé publique du Canada pour inclure des informations ventilées

par sexe et par genre sur les enfants autochtones dans le Système canadien de renseignements relatifs à la protection de l'enfance.

- Cadre de mesure du rendement – L'élaboration conjointe continue, en collaboration avec les partenaires des Premières Nations, d'objectifs de rendement pour surveiller la proportion d'enfants des Premières Nations vivant habituellement dans les réserves ou au Yukon qui sont pris en charge se poursuit, tout comme le travail d'élaboration conjointe d'un nouveau cadre de mesure du rendement pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et pour la *Loi*.
- Réforme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations – À partir d'avril 2023, le Ministère a commencé à mettre en œuvre les réformes prévues par l'entente de principe. Il s'agissait notamment de mettre à jour le système de financement et à appliquer les dispositions propres aux communautés éloignées et à la Nation Nishnawbe Aski. Un secrétariat à l'éloignement a été mis en place pour traiter les questions relatives aux communautés éloignées. En outre, des efforts ont été déployés pour suivre un plan de travail visant à améliorer les résultats en vertu du principe de Jordan.
- Indemnisation pour les Services à l'enfance et à la famille – Un accord de règlement final a été conclu en avril 2023 sur l'indemnisation des membres des Premières Nations lésés par le sous-financement discriminatoire des Services à l'enfance et à la famille dans les réserves et des personnes touchées par l'interprétation étroite du principe de Jordan. Le 26 juillet 2023, le Tribunal canadien des droits de la personne a confirmé que cet accord était pleinement conforme aux ordonnances d'indemnisation de 2019. La Cour fédérale du Canada a approuvé le règlement le 24 octobre 2023. L'Entente de règlement visant les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, le principe de Jordan et le recours collectif Trout a alloué 23,3 milliards de dollars pour soutenir les enfants retirés de leur foyer dans le cadre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (1^{er} avril 1991 - 31 mars 2022), les personnes touchées par la définition étroite du principe de Jordan (12 décembre 2007 - 2 novembre 2017), les personnes qui n'ont pas reçu ou qui ont reçu avec retard des services publics essentiels, des produits ou du soutien (1^{er} avril 1991 - 11 décembre 2007), et les personnes vivant dans une réserve ou au Yukon qui sont envoyées hors de la réserve par un parent ou un grand-parent pour être prises en charge par une personne qui ne fait pas partie de la famille (1^{er} avril 1991 - 31 mars 2022).

Résultats par rapport au rendement attendu

Pour mesurer les progrès accomplis relativement à la diminution du nombre de femmes qui déclarent avoir été victimes de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents, SAC s'appuie sur l'étude de Statistique Canada intitulée « La violence familiale au Canada : un profil statistique », publiée tous les 3 ou 4 ans. Le dernier rapport a été publié en 2021 mais s'est concentré uniquement sur les résultats de l'enquête de 2019. Par conséquent, il est prévu qu'une vue d'ensemble de la violence vécue par les femmes canadiennes de la part d'un partenaire intime, y compris dans une certaine mesure les femmes autochtones, soit disponible en 2024-2025.

Les progrès réalisés dans le domaine de service des enfants et des familles sont évalués à l'aide de mesures portant sur les enfants pris en charge dans les réserves et les enfants pris en charge par un membre de leur famille (placement familial). Bien que les résultats pour 2023-2024 ne soient pas disponibles au moment de la publication, le Ministère continuera à surveiller la proportion d'enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge. En outre, le Ministère surveille le

nombre de groupes qui exercent leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Le Ministère avait prévu que 18 organes directeur autochtones des Premières nations, ainsi qu'au moins un groupe inuit et une nation métisse, mettraient en œuvre leurs propres services à l'enfance et à la famille en vertu de la loi d'ici le 31 mars 2024. Cependant, l'intérêt et l'élan des organes directeurs autochtones pour exercer leur compétence sont déterminés par eux-mêmes. Les prévisions pour les groupes inuits ont été atteintes, mais aucune nation métisse et 10 groupes des Premières nations n'ont exercé leur compétence. Le nombre total de personnes autochtones vivant sous une loi sur les services à l'enfance et à la famille autochtones avec une entente de coordination en place au 31 mars 2024 a été signalé au ministère comme étant de 24 927 citoyens ou membres, dont 11 313 qui vivaient dans leurs communautés et 13 614 qui vivaient à l'extérieur, au moment où les ententes ont été conclues. Cela suggère que, bien que des progrès aient été réalisés, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour soutenir pleinement les communautés indigènes dans l'exercice de leur compétence en vertu de la loi.

La mesure du pourcentage de résidents vivant dans les réserves et bénéficiant d'une aide au revenu permet au ministère de comparer le rendement du programme de SAC aux programmes offerts par les provinces et les territoires et fournit des renseignements sur les écarts en matière de main-d'œuvre et d'autosuffisance des communautés. Bien que les résultats pour 2023-2024 n'étaient pas disponibles au moment de la publication, SAC continuera à surveiller ce marqueur concernant les écarts en matière de main-d'œuvre et d'autosuffisance de la communauté.

Principaux risques

En 2023-2024, SAC a cerné cinq risques susceptibles d'avoir une incidence sur le domaine de service des enfants et des familles :

- **Adéquation des programmes aux besoins** – SAC a cerné le risque qu'en raison de l'augmentation de l'inflation et du coût de la vie, les programmes sociaux ne soient pas suffisants pour répondre aux demandes futures. Le Ministère a cerné et traité les lacunes et les besoins à court, moyen et long terme en travaillant avec des partenaires régionaux et un réseau de fournisseurs de refuges d'urgence pour s'assurer que les refuges d'urgence puissent répondre de manière adéquate aux besoins de la communauté pour les clients fuyant la violence. SAC a alloué 320 millions de dollars par le biais du Programme d'aide au revenu en 2023-2024 pour aider à atténuer l'augmentation du coût de la vie. En outre, le Ministère s'est engagé auprès des communautés, des groupes et des personnes autochtones à évaluer les besoins et à élaborer des stratégies pour réduire l'impact du coût de la vie.
- **Manque de financement prévisible et durable** – Il existe un risque que les capacités de planification à long terme des communautés soient réduites sans accès à un financement prévisible, suffisant et durable. Le Ministère est en train d'élaborer conjointement une nouvelle méthode de financement dirigée par les Premières Nations pour passer d'un paiement fondé sur les coûts réels à un financement stable et flexible pour répondre aux besoins à long terme.
- **Ententes définitives** – SAC avait cerné le risque de ne pas parvenir à une entente avec les parties à la plainte au Tribunal canadien des droits de la personne concernant le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan. Une entente définitive sur l'indemnisation a été conclue le 19 avril 2023 et a été approuvée par la Cour fédérale le 24 octobre 2023. Les parties ont conclu une entente de principe sur la réforme à long terme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan le 4 janvier 2022. En 2023-2024, SAC a continué à travailler en étroite collaboration avec les parties afin de parvenir à une entente sur la réforme du programme des Services à l'enfance

et à la famille des Premières Nations et sur une approche durable à long terme à l'égard du principe de Jordan. Le 11 juillet 2024, l'Assemblée des Premières Nations, les chefs de l'Ontario, la Nation Nishnawbe Aski et le Canada ont conclu un accord sur la réforme à long terme du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

- **Interprétation de la Loi** – Le manque de clarté pour ce qui est de l'interprétation de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* peut engendrer des frustrations chez les partenaires autochtones, les provinces et les territoires, et mettre à mal les relations. Pour y remédier, SAC s'est activement engagée et a consulté les groupes, les communautés et les individus autochtones afin de mieux comprendre leurs besoins pour soutenir leur vision des services à l'enfance et à la famille et leurs modèles de prestation de services. Des efforts sont actuellement déployés pour répondre aux préoccupations des organes directeurs autochtones, des organisations autochtones nationales, des provinces et des territoires concernant la mise en œuvre de la loi. Le prochain examen quinquennal de la loi offrira une nouvelle occasion de recevoir des commentaires sur la loi et sa mise en œuvre. En février 2024, la Cour suprême du Canada a rendu un avis affirmant que la loi constituait un exercice valide de l'autorité du Parlement. Dans son avis, elle a également déclaré que la prestation de services aux enfants et aux familles autochtones est « la responsabilité des deux niveaux de gouvernement, qui doivent agir de façon concertée ». La Cour n'a pas abordé la question de la répartition des responsabilités, notamment en ce qui concerne le partage des coûts. Les différences d'interprétation continueront à présenter des risques importants pour la mise en œuvre de la loi, en particulier parce que certaines provinces et certains territoires estiment qu'il incombe uniquement au gouvernement fédéral de fournir des fonds pour soutenir l'exercice de la compétence autochtone sur les services à l'enfance et à la famille en utilisant le cadre fourni par la loi.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 6 : Aperçu des ressources requises pour le domaine de service des enfants et des familles
Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	25 447 735 022	29 354 934 240
Équivalents temps plein	403	487

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement due aux fonds supplémentaires reçus dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses pour le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, ainsi que pour les projets de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique. Certains fonds ont été reportés à des années ultérieures pour la rémunération et les réformes liées aux Services à l'enfance et à la famille des Premières nations et aux programmes du principe de Jordan. L'augmentation du nombre d'ETP est due à l'accroissement de la prestation des programmes dans les régions du Nord et à la croissance de la mise en œuvre des réformes à long terme des services à l'enfance et à la famille.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Domaine de service : Éducation

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente des détails sur la manière dont le Ministère a obtenu des résultats et atteint des objectifs pour la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones. Les détails sont présentés pour le domaine de service de l'éducation et par résultat ministériel.

Tableau 7 : Cibles et résultats pour le domaine de service 3 : Éducation

Le tableau 7 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés au domaine service de l'éducation

Tableau 7 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2024	Dans les délais : ² Nouvel indicateur introduit en 2022-2023 2022-2023 : 26 % ³ 2023-2024 : 30 % ³ Période prolongée : ² Nouvel indicateur introduit en 2022-2023 2022-2023 : 44 % ³ 2023-2024 : 49 % ^{3,4}
Nombre de Premières Nations qui ont un modèle d'éducation transformatif	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2024	2021-2022 : 184 2022-2023 : 206 2023-2024 : 207 ⁵
Nombre d'étudiants des Premières Nations touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Entre 4110 et 4494	Mars 2025	2021-2022 : 1 148 ^{3,6} 2022-2023 : 1 664 ^{3,6} 2023-2024 : 2 311 ^{3,6}
Nombre d'étudiants inuits touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	50 ⁷	Mars 2024	2021-2022 : 110 ^{3,6,8} 2022-2023 : 277 ^{3,6,8} 2023-2024 : 140 ^{3,6,8}
Nombre d'étudiants métis touchant une aide financière et qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2024	2021-2022 : 1 254 ^{3,6,8} 2022-2023 : 713 ^{3,6,8} 2023-2024 : 515 ^{3,6,8}
<p>1 L'objectif a été fixé en mars 2023 pour maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre à partir de 2023-2024. La date associée à la réalisation de ces objectifs représente la date à laquelle les résultats seront communiqués. SAC continuera à collecter des données et à établir des rapports sur une base annuelle afin de suivre les tendances au fil du temps.</p> <p>2 Une nouvelle méthodologie basée sur les cohortes a été introduite en 2022-2023 pour mesurer deux taux d'obtention de diplôme distincts reflétant les élèves qui obtiennent leur diplôme « à temps » (3 ans après le début de la 10e année) ou sur une « période prolongée » (5 ans après le début de la 10e année).</p> <p>3 Étant donné le calendrier des rapports et le fait que l'année scolaire et l'exercice financier du ministère ne sont pas alignés, les résultats présentés dans ce rapport sont ceux de l'année précédente. Cela signifie que le résultat rapporté en 2023-2024 se réfère à l'année 2022-2023.</p> <p>4 L'obtention prolongée du diplôme comprend les étudiants de la même cohorte qui ont obtenu leur diplôme dans les délais. Cette augmentation reflète l'utilité de soutenir des années supplémentaires d'études secondaires, avec pour résultat une augmentation des taux d'obtention de diplôme.</p>			

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
5	Le nombre de Premières Nations signant des accords en matière d'éducation a augmenté régulièrement depuis le début de la Transformation de l'éducation en 2019-2020, passant de 177 à 207 en 2023-2024. En mars 2024, SAC a conclu et signé 10 accords régionaux en matière d'éducation avec des partenaires des Premières Nations, ainsi que deux accords de conseils scolaires transformateurs antérieurs à 2018.		
6	Les résultats ne sont pas représentatifs de 100 % des rapports des partenaires indigènes et sont basés sur les données finalisées et acceptées au moment de la rédaction du rapport. Pour 2023-2024, ce résultat est basé sur 44 % des rapports acceptés pour les Premières Nations et 75 % pour les étudiants inuits de niveau postsecondaire.		
7	Le Plan ministériel 2023-2024 indiquait que l'objectif serait fixé par le biais d'un engagement avec les partenaires. Cela reflète un objectif initial fixé en 2024 lorsque la Stratégie inuite d'éducation postsecondaire a été établie conformément au budget de 2019. Les données réelles des partenaires inuits indiquent que l'objectif initial a été dépassé en 2021-2022 et 2022-2023.		
8	La fluctuation des résultats n'indique pas une baisse de la progression ou de la réussite des étudiants, mais reflète plutôt la façon dont les bénéficiaires peuvent prioriser le financement en fonction des besoins spécifiques de leur communauté.		

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

Le Programme d'enseignement primaire et secondaire travaille en partenariat, de nation à nation, avec les Premières Nations et les organisations mandatées par les Premières Nations, auxquelles du soutien est accordé pour mettre en place des systèmes scolaires sur lesquels elles exerceront un contrôle. Le programme soutient l'enseignement primaire et secondaire pour les élèves, les écoles et les communautés des Premières Nations, tout en respectant la prestation des programmes d'enseignement par les Premières Nations. Le financement des programmes d'éducation de base, assuré par des formules de financement régionales provisoires, a permis de soutenir les programmes d'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations, les programmes d'études adaptés à la culture, les programmes linguistiques et culturels, la maternelle à temps plein et les programmes avant et après l'école. SAC a également financé des programmes d'éducation ciblés, notamment les centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuit, l'éducation spécialisée à coûts élevés, l'innovation dans l'éducation, la recherche et l'apprentissage, et le Programme des partenariats en éducation.

Le Ministère reconnaît le rôle important que joue l'enseignement postsecondaire dans la réduction des écarts économiques pour les peuples autochtones. Les stratégies d'éducation postsecondaire fondées sur les distinctions augmentent l'accès à l'éducation postsecondaire et la réussite pour les étudiants admissibles des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Résultat ministériel 5 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Les activités de SAC dans le domaine de l'enseignement primaire et secondaire soutiennent ses mandats visant à promouvoir les priorités des communautés des Premières Nations dans le domaine de l'éducation.

- Transformation de l'enseignement primaire et secondaire – SAC a travaillé avec des partenaires des Premières Nations pour transformer davantage l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations dans les réserves en mettant en œuvre la troisième année des programmes avant et après l'école et en continuant à travailler sur les initiatives du budget de 2021 afin d'améliorer les formules de financement régional provisoire dans les domaines essentiels.

- Mise en œuvre d'Ententes régionales en matière d'éducation – En avril 2023, près de 50 Premières Nations et organisations scolaires des Premières Nations auront eu accès à des fonds pour le développement des Ententes régionales en matière d'éducation. En avril 2024, dix ententes avaient été signées dans le but de soutenir près de 25 000 élèves dans cinq provinces. Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre en cours par le biais des engagements du budget de 2022 totalisant 260,6 millions de dollars sur cinq ans destinés aux ententes conclues avec le Conseil en éducation des Premières Nations du Québec et ses 22 communautés membres. Le Ministère a également travaillé sur un cadre pour l'élaboration, le renouvellement et la négociation des Ententes régionales en matière d'éducation, y compris les paramètres financiers et politiques pour la négociation d'ententes à l'avenir, et une approche relative aux Ententes régionales en matière d'éducation basée sur les formules de financement élaborées par les Premières Nations. Le nombre de Premières Nations signant des accords en matière d'éducation (c'est-à-dire le modèle d'éducation transformatrice) est en constante augmentation depuis le début de la transformation de l'éducation en 2019-2020, passant de 177 à 207 en 2023-2024.
- Financement des programmes d'enseignement primaire et secondaire – En 2023-2024, SAC a financé 524 programmes d'enseignement qui ont soutenu environ 117 940 élèves des Premières Nations dans les réserves et hors des réserves, et a fourni un financement pour des services de maternelle à temps plein à 8 261 élèves.
- Amélioration des formules de financement – Le Ministère a examiné les modèles de financement des provinces afin d'assurer un financement prévisible pour les écoles administrées par les Premières Nations et de déterminer l'impact potentiel sur les niveaux de financement. La mise en œuvre de cet engagement est en cours.
- Poursuite de la mise en œuvre de [l'éducation des adultes](#) – Grâce au financement du budget de 2021, SAC s'est engagé avec les partenaires des Premières Nations à discuter de la vision continue, de l'évaluation des réussites, des défis à ce jour et des pratiques exemplaires. La mise en œuvre de cette initiative est en cours auprès des programmes et partenaires régionaux en éducation.
- Soutien à l'apprentissage et à la garde de jeunes enfants – SAC a soutenu la mise en œuvre de programmes avant et après l'école par l'intermédiaire des bureaux régionaux et des partenaires des Premières Nations, sur la base des premières années de l'initiative. Le financement est intégré dans les formules de financement régionales provisoires.

En 2023-2024, le Ministère s'est fixé pour objectif d'augmenter le nombre d'étudiants postsecondaires et de combler l'écart de réussite scolaire entre les populations autochtones et non autochtones au Canada :

- Poursuite de la mise en œuvre des stratégies d'enseignement postsecondaire fondées sur les distinctions – À partir de 2023-2024, les modalités des stratégies d'éducation postsecondaire de la Nation métisse et des Inuit ont été révisées par les partenaires pour assurer une plus grande flexibilité dans l'exécution des programmes. SAC a élaboré conjointement des modèles régionaux avec des partenaires des Premières Nations et des modifications potentielles aux modalités de la Stratégie d'éducation postsecondaire des Premières Nations. Le recensement de 2021 a montré une augmentation du nombre d'Autochtones (âgés de 25 à 64 ans) ayant obtenu un certificat, un grade ou un diplôme d'études postsecondaires. Toutefois, l'écart entre les résultats des Autochtones et ceux des non-Autochtones s'est creusé. Pour les Premières Nations inscrites habitant dans les réserves (âgées de 25 à 64 ans), l'écart est passé de 23,9 % à 27,9 %; pour les Premières Nations inscrites habitant hors réserve, l'écart est passé de 11,3 % à 15,7 %; pour les Inuit, il est passé de 24,0 % à 29,4 %; et pour les Métis, il est passé de 15,7 % à

18,0 %. En 2022-2023 (rapporté en 2023-2024), plus de 20 620 étudiants ont reçu une aide financière pour poursuivre des études postsecondaires. Environ 15 100 étudiants des Premières Nations, 870 étudiants inuits et 4 650 étudiants de la Nation métisse sont actuellement déclarés. L'éducation postsecondaire est restée une priorité pour le Ministère, et SAC a continué à travailler avec ses partenaires pour améliorer les résultats.

- Analyse des modèles régionaux d'éducation postsecondaire – Les rapports de mobilisation des partenaires des Premières Nations reçus à ce jour montrent systématiquement que les Premières Nations ont poursuivi la mobilisation en tant que première étape d'un processus d'élaboration de modèles régionaux en plusieurs étapes. La date limite pour les rapports d'engagement sur l'enseignement postsecondaire destinés à alimenter les modèles régionaux a été repoussés au 31 mars 2025. Dans l'intervalle, l'analyse des rapports soumis à ce jour a commencé afin d'éclairer les prochaines étapes, telles que la nécessité de rechercher un financement au-delà des niveaux de référence existants pour soutenir les modèles.
- Modernisation et élargissement de la [Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations](#) – En 2022-2023, SAC a achevé un processus de consultation officielle avec les bénéficiaires et les jeunes participants. SAC a également mobilisé les bureaux régionaux afin de moderniser les modalités en vertu desquelles la stratégie est administrée. L'objectif était de connaître les points de vue et les expériences des bénéficiaires du financement et des jeunes participants, et de recueillir de l'information afin d'améliorer la conformité à la Stratégie emploi et compétences jeunesse d'Emploi et Développement social Canada, qui vise à mieux aider les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi. Emploi et Développement social Canada a examiné et approuvé les modifications proposées. Les résultats de la mobilisation ont permis de formuler des recommandations pour modifier les modalités, et le Ministère est en train de mettre en œuvre ces changements. Les modalités modernisées devraient améliorer la mise en œuvre du programme et les résultats des participants grâce à une plus grande flexibilité pour les organismes bénéficiaires et les jeunes participants.

Résultats par rapport au rendement attendu

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires est une mesure internationalement reconnue de la réussite en matière d'enseignement primaire et secondaire, qui permet de vérifier si l'écart entre les taux d'obtention de diplômes d'études secondaires des élèves des Premières Nations vivant dans les réserves et ceux des élèves non autochtones diminue. Reconnaissant que les élèves des Premières Nations peuvent ne pas suivre un parcours éducatif linéaire et avoir besoin d'années supplémentaires pour terminer leurs études secondaires, il est plus utile de rapporter à la fois les taux d'obtention de diplôme dans les délais et après une période prolongée afin de mesurer plus précisément le niveau d'études. SAC a suivi les résultats obtenus à l'aide d'une méthodologie fondée sur les cohortes de 10^e année, conforme au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation et recommandée par le Bureau du vérificateur général du Canada. Pour la période 2023-2024, le taux d'obtention du diplôme dans les délais pour les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves a augmenté pour atteindre 30 %, contre 26 % en 2022-2023. Le taux d'obtention du diplôme après une période prolongée s'est également amélioré, passant de 44 % en 2022-2023 à 49 % en 2023-2024. Ces résultats indiquent des progrès dans la réduction de l'écart du niveau de scolarité atteint par les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves.

L'obtention d'un diplôme par les étudiants des Premières Nations, inuits et métis qui reçoivent une aide financière est une mesure clé de la réussite des étudiants de niveau postsecondaire et de l'impact potentiel sur la participation au marché du travail. Le Ministère suit les données relatives aux étudiants qui reçoivent une aide financière par ses programmes et, au moyen du nombre total d'étudiants ayant

obtenu un grade, diplôme et certificat d'études postsecondaires par groupe de distinction, il peut évaluer le soutien apporté aux étudiants d'une année à l'autre. En 2023-2024, des objectifs de rendement ont été fixés pour maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre. Pour les étudiants des Premières Nations, le nombre d'étudiants ayant obtenu un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires a augmenté de manière significative, passant de 1 148 en 2021-2022 à 2 311 en 2023-2024. Toutefois, le nombre d'étudiants inuits ayant reçu une aide financière qui ont obtenu un diplôme a diminué pour atteindre 140 en 2023-2024 (contre 277 en 2022-2023). De même, le nombre d'étudiants métis ayant reçu une aide financière qui ont obtenu un diplôme a diminué, passant de 1 254 en 2021-2022 à 515 en 2023-2024. La fluctuation des résultats entre les différents groupes de distinction n'indique pas une baisse de la progression ou de la réussite des étudiants, mais reflète plutôt la manière dont les bénéficiaires peuvent donner la priorité au financement en fonction des besoins spécifiques de leur communauté.

Principaux risques

En 2023-2024, SAC a cerné deux risques qui pourraient avoir une incidence sur le domaine de service de l'éducation :

- Mise en œuvre future des Ententes régionales en matière d'éducation – Le Canada continue de travailler en étroite collaboration avec les partenaires des Premières Nations pour répondre aux besoins éducatifs des élèves des Premières Nations et atteindre les résultats définis par les Premières Nations en matière d'éducation. La mise en œuvre future peut être compromise si le Ministère n'est pas en mesure de financer les mesures d'aide fondées sur les besoins demandées dans le cadre d'ententes futures.
- Soutien aux étudiants actuels et potentiels – Le gouvernement a continué à chercher à obtenir des investissements supplémentaires pour faire face au risque que le financement actuel des programmes d'études postsecondaires destinés aux autochtones ne permette plus de soutenir les étudiants autochtones actuels et potentiels en raison de l'inflation et de l'augmentation de la population autochtone, ce qui pourrait continuer à creuser l'écart entre les Autochtones et les autres en matière d'obtention de diplômes d'études postsecondaires.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 8 : Aperçu des ressources requises pour le domaine de service 4 : Éducation

Le tableau 8 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	3 518 395 834	3 686 608 948
Équivalents temps plein	348	340

* Les chiffres ayant été arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement due au financement supplémentaire par le biais du budget supplémentaire des dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire des Premières nations dans les réserves. La différence en ETP est due à des retards dans la dotation des écoles fédérales de l'Ontario et à des départs imprévus de personnel au cours de l'exercice.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Domaine de service : Infrastructure et environnement

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones. Les détails sont présentés pour le domaine de service de l'infrastructure et de l'environnement et par résultat ministériel.

Tableau 9 : Cibles et résultats pour le domaine de service 4 : Infrastructure et environnement
Le tableau 9 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés au domaine de service de l'infrastructure et de l'environnement

Tableau 9 : Les communautés autochtones ont une gestion des terres et des infrastructures durables

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage des systèmes publics d'approvisionnement en eau potable situés dans les réserves financièrement soutenues par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	70 %	Mars 2026	2021–2022 : 55 % 2022–2023 : 59,7 % ¹ 2023–2024 : Non disponible ¹
Pourcentage des systèmes publics de traitement des eaux usées situés dans les réserves financièrement soutenues par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	69 %	Mars 2026	2021–2022 : 42 % 2022–2023 : 41,7 % ¹ 2023–2024 : Non disponible ¹
Pourcentage des foyers des Premières Nations qui comptent plus d'une personne par pièce	10,7 % ²	Mars 2026 ²	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023–2024 : Non disponible ³
Pourcentage de logements des Premières Nations qui sont adéquats, selon les évaluations et les rapports des Premières Nations	75 %	Mars 2024	2021–2022 : 72,6 % 2022–2023 : 74,1 % ⁴ 2023–2024 : Non disponible ⁴
Pourcentage d'autres infrastructures communautaires financées par Services aux Autochtones Canada dans les réserves dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau »	45 %	Mars 2026	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024 2023–2024 : 42 % ⁵
Pourcentage des infrastructures scolaires dans les réserves dont l'état est coté « bon » ou « nouveau »	60 %	Mars 2026	2021–2022 : 54 % 2022–2023 : 55 % 2023–2024 : 60,55 % ⁶
Pourcentage des établissements de santé dans les réserves dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau »	75 %	Mars 2024	2021–2022 : 84 % 2022–2023 : 84 % 2023–2024 : 80 %
Pourcentage des communautés des Premières Nations qui ont un système adéquat de gestion des déchets solides	65 %	Mars 2028	2021–2022 : 34,6 % 2022–2023 : 40,5 % 2023–2024 : 49,8%

Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans des réserves où des activités d'assainissement sont réalisées	29 %	Mars 2024	2021–2022 : 34,9 % 2022–2023 : 17,6 % 2023–2024 : 25,2 % ⁷
<p>1 Les résultats de 2022-2023 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été établis à 59,7 % (eau) et à 41,7 % (eaux usées). Les données des rapports sur l'eau et les eaux usées accusent un retard d'un an en raison du cycle annuel d'inspection du rendement. Les résultats sont donc basés sur les données de l'année précédente. Les résultats de 2023-2024 devraient être disponibles en 2024-2025.</p> <p>2 La cible et la date d'atteinte ont été établies en 2023-2024.</p> <p>3 Les résultats sont fondés sur les données du recensement qui seront disponibles en 2026.</p> <p>4 Les résultats sont fondés sur les données du Rapport annuel sur les infrastructures communautaires et sur le logement, qui est publié en dehors du cycle de rapport du Rapport sur les résultats ministériels. Pour cette raison, les résultats de l'année précédente sont présentés dans le rapport suivant. Le résultat de 2023-2024 sera basé sur les données définitives à la fin de 2024-2025. Le résultat de 2022-2023 n'était pas disponible auparavant et a depuis été établi à 74,1 %.</p> <p>5 Les infrastructures communautaires sont évaluées tous les trois ans à l'aide du Système de rapports sur la condition des biens. Comme 2023-2024 marque le début du cycle actuel (2023-2024 à 2025-2026), tous les biens n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection, ce qui peut entraîner des fluctuations dans les résultats. La cible est établie à mars 2026, à la fin du présent cycle.</p> <p>6 Les infrastructures communautaires sont évalués tous les trois ans à l'aide du système de rapport sur l'état des actifs. Comme 2023-2024 marque le début du cycle actuel (2023-2024 à 2025-2026), tous les biens n'ont pas encore été inspectés, ce qui peut entraîner des fluctuations dans les résultats. L'objectif est fixé à mars 2026, à la fin de ce cycle. Les données présentées incluent toutes les écoles gérées par les bandes, fédérales, privées et autonomes soutenues par l'ISC, mais ne comprennent pas les écoles provinciales.</p> <p>7 La cible n'a pas été atteinte en 2023-2024 en raison de : a) l'élargissement de l'admissibilité au financement pour les sites à faible risque; b) l'augmentation des coûts des projets en raison de l'inflation et des problèmes de chaîne d'approvisionnement; et c) l'ajout de nouveaux sites de catégorie 1 à l'inventaire.</p>			

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats du domaine de service de l'infrastructure et de l'environnement en 2023-2024 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de SAC pour l'année.

Le domaine de service de l'infrastructure et de l'environnement regroupe des programmes de gestion de l'infrastructure, des terres et de l'environnement afin de refléter les liens entre la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles, l'infrastructure résiliente, l'adaptation et l'atténuation liées aux changements climatiques et la préparation et la gestion des urgences. Il renforce également l'importance de ces domaines de programme interdépendants, qui sont à la base de l'amélioration de la santé, du bien-être et des résultats socioéconomiques. Cela comprend le soutien au renforcement des capacités en matière de gestion des terres et de l'environnement, à la formation spécialisée et à la planification de l'utilisation des terres. Ce soutien aide les communautés des Premières Nations à gérer efficacement leurs propres terres de réserve, à réaliser leurs objectifs socioéconomiques communautaires au rythme et avec le niveau de contrôle de leur choix, et à renforcer la gouvernance des terres sur les terres de réserve et les ressources naturelles.

Résultat ministériel 6 : Les communautés autochtones ont une gestion des terres et des infrastructures durables

Logement

- Dépenses prévues 2023-2024 : 652 411 484 \$
- Dépenses réelles en 2023-2024 : 900 355 015 \$*

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement due à un financement supplémentaire fourni par le biais du budget supplémentaire des

dépenses pour la mise en œuvre des réformes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, ainsi qu'à une allocation de fonds pour le logement à partir des ressources internes..

Le Ministère a continué à œuvrer pour combler le déficit d'infrastructures d'ici 2030 grâce à des investissements dans le logement et à des activités telles que les suivantes :

- Modèles de prestation de services – SAC a travaillé avec les communautés des Premières Nations et les organismes de transfert afin d'élaborer des modèles de prestation de services pour le transfert des responsabilités en matière de logement et d'infrastructure. Au 31 mars 2024, 11 partenaires actifs travaillaient à la conclusion d'une entente de transfert pour assumer la responsabilité de la gestion et du contrôle de la prestation de services en matière de logement et d'infrastructure.
- Financement de la construction et des rénovations – Au 31 mars 2024, SAC et la [Société canadienne d'hypothèques et de logement](#) ont soutenu la construction, la rénovation ou la modernisation de 36 022 logements dans les réserves, dont 22 988 logements sont terminés. Au 31 mars 2024, les fonds des budgets de 2021 et de 2022 avaient été entièrement utilisés pour les logements alloués pour 2022-2023 et 2023-2024.
- Capacités en matière de logement – Dans le cadre du budget 2022, 223 millions de dollars ont été réservés pour la gestion de la capacité de matière de logement dans les réserves, ce qui a permis de soutenir le travail essentiel des gestionnaires de logement ainsi que la capacité de construire des logements plus nombreux et de meilleure qualité dans les communautés des Premières Nations au Canada. En outre, 12,1 millions de dollars ont été réservés pour établir un réseau national de prêteurs en immobilier des Premières Nations. Au 31 mars 2024, 3 071 400 \$ ont été investis dans l'[initiative Yanonhchia](#) (non disponible en français) une solution institutionnelle conçue, dirigée et gérée par les autochtones pour résoudre la crise du logement dans les communautés des Premières nations.

Afin de déterminer si les investissements dans le logement se traduisent par une amélioration des conditions de logement des Premières Nations, SAC mesure le pourcentage de logements adéquats des Premières Nations, tel qu'il est évalué et déclaré par les Premières Nations. En 2022-2023, les Premières Nations ont indiqué que 74,1 % des logements dans les réserves étaient adéquats, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à 2021-2022.

Installations d'enseignement

- Dépenses prévues 2023-2024 : 296 501 244 \$
- Dépenses réelles en 2023-2024 : 369 955 976 \$*

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement due à l'allocation de fonds pour répondre aux priorités ministérielles, y compris le réalignement des catégories d'actifs pour répondre aux besoins d'infrastructure des communautés des Premières nations.

SAC a pour objectif d'améliorer les installations d'enseignement afin de créer des environnements d'apprentissage de qualité, sûrs et sains, qui favoriseront de meilleurs résultats scolaires pour les élèves des Premières Nations par l'entremise de ce qui suit :

- Investissement dans la construction – Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 2,27 milliards de dollars jusqu'en 2024-2025 pour les installations d'enseignement des Premières Nations. Au 31 mars 2024, 2,18 milliards de dollars avaient été investis dans 317 projets, dont 185 étaient achevés. Ce financement a permis la construction ou la

rénovation de 230 écoles, dont 153 ont été achevées, au profit de 254 communautés et de 38 000 élèves.

- Soutien à l'agrandissement des écoles – SAC a fourni un financement ciblé pour soutenir l'agrandissement des écoles des Premières Nations et les projets de construction de nouvelles écoles. Les [Normes sur les surfaces dans les écoles](#) révisées sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2023 et décrivent les normes de service pour la construction et les rénovations majeures des écoles des Premières Nations financées par SAC dans le cadre de son [Programme d'immobilisations et d'entretien](#).
- Soutien des efforts – Le Ministère a continué à contribuer à l'avancement du mandat de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada en maintenant la surveillance des activités relatives à l'héritage des anciens bâtiments et sites des pensionnats indiens. Il s'agissait notamment de soutenir la démolition et la réhabilitation des sites des pensionnats, ainsi que de soutenir les activités d'engagement menées par les communautés pour parvenir à une décision concernant l'avenir des bâtiments des pensionnats restants et des sites dans les réserves.

Afin de déterminer si les investissements dans les installations d'enseignement se traduisent par des environnements d'apprentissage physiques de qualité pour les élèves des Premières Nations, SAC mesure le pourcentage d'écoles financées par SAC qui ont reçu une cote « bon » ou « nouveau » lors de l'inspection de leur état. En 2023-2024, 60,55 % des écoles des Premières Nations avaient une cote « bon » ou « nouveau » (incluant les écoles gérées par les bandes, fédérales, privées et autonomes, mais excluant les écoles provinciales). Le Ministère a déjà atteint la cible établie de 60 %, bien que la date d'atteinte soit mars 2026.

Établissements de santé

- Dépenses prévues 2023-2024 : 308 279 448 \$
- Dépenses réelles en 2023-2024 : 373 163 616 \$*

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement due à un financement supplémentaire provenant du Budget supplémentaire des dépenses pour la Weeneebayko Area Health Authority (Budget 2017) et à une allocation de fonds au sein des programmes de santé des Premières Nations et des Inuits pour répondre aux besoins globaux en matière de santé des membres des communautés des Premières Nations et des Inuits et pour répondre aux priorités et aux exigences des programmes de santé.

SAC vise à fournir aux Premières Nations et aux Inuit l'espace nécessaire à la prestation de soins de santé sûrs et efficaces dans leurs communautés par l'entremise de ce qui suit :

- Soutien aux nouveaux projets d'infrastructure de santé – SAC a soutenu les dirigeants de Grassy Narrows pour ce qui est de la conception, la construction, la propriété et le contrôle d'un centre de soins contre l'exposition au mercure, menés par la communauté. Le Ministère a octroyé 19,7 millions de dollars à la construction d'[Aqqusariaq \(anciennement connu sous le nom de Centre de rétablissement du Nunavut\)](#) pour soutenir les services de bien-être mental des Inuit. Le complexe de santé de Cross Lake a été achevé en décembre 2023, tandis que les travaux se sont poursuivis au Centre d'excellence en santé de la Nation crie de Norway House, qui devrait être achevé en 2024. Le 11 septembre 2023, SAC, en partenariat avec la Saulteaux Pelly Agency Health Alliance et le ministère de la Santé de la Saskatchewan, a commencé la construction d'un établissement de santé polyvalent sur le territoire de la Première Nation de Keeseekoose. Cette installation desservira les communautés de la Première Nation de Cote, de la Première Nation de Keeseekoose et de la Première Nation de Key.

- Financement et soutien continu – Au 31 décembre 2023, SAC avait investi 716,9 millions de dollars dans 286 projets d'infrastructure, y compris des établissements de santé, des logements pour les professionnels de la santé, des centres de traitement des dépendances et des installations accueillant le [Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves](#). Cela a permis d'achever 216 projets, au profit de 214 communautés et d'environ 243 000 personnes.
- Soutien au principe de Jordan - ISC a continué à mettre en œuvre les mesures immédiates et permanentes ordonnées par le Tribunal canadien des droits de la personne. En mars 2024, le Canada avait reçu 312 demandes de financement pour 189 projets d'infrastructure uniques liés à l'ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne sur le principe de Jordan, dont 141 demandes pour des projets visant à fournir des espaces pour la prestation de programmes et de services de santé et de services connexes. Les régions travaillent en étroite collaboration avec les Premières nations au fur et à mesure que les demandes franchissent les différentes étapes.
- Infrastructure de santé communautaire des Premières Nations – Il s'agit souvent du principal endroit où les membres des Premières Nations reçoivent des soins de santé. Une infrastructure de santé de qualité favorise l'élaboration et l'offre de programmes et de services de santé et constitue un élément d'une infrastructure fiable et durable dans les communautés autochtones. Au total, 80 % de l'infrastructure de santé des Premières Nations qui a fait l'objet d'une inspection entre 2020-2021 et 2022-2023 a été jugée en bon état, ce qui dépasse l'objectif de 75 %.

Autres infrastructures et activités communautaires

- Dépenses prévues 2023-2024 : 1 118 236 118 \$
- Dépenses réelles en 2023-2024 : 990 530 822 \$*

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. La diminution des dépenses est principalement due à l'allocation de fonds pour répondre aux priorités ministérielles, y compris le réalignement des catégories d'actifs pour optimiser l'impact des investissements et pour répondre aux besoins d'infrastructure des communautés des Premières nations.

SAC a soutenu des projets d'infrastructure communautaire essentiels au développement, à la protection et à la connexion des personnes, des services et des bâtiments, qui améliorent la qualité de vie et l'environnement dans les communautés des Premières Nations par l'entremise de ce qui suit :

- Investissement dans l'infrastructure communautaire – Au 31 mars 2024, SAC a investi 1,64 milliard de dollars de fonds ciblés (à l'exclusion des dépenses de fonctionnement) pour soutenir 1 834 projets d'autres infrastructures communautaires, dont 1 078 ont été menés à bien. Au total, 611 communautés et environ 477 000 personnes bénéficieront de ces projets.
- Soutien au projet de la bande de Lubicon Lake – SAC a travaillé avec la bande de Lubicon Lake sur un important projet d'infrastructure pluriannuel. En 2023, le projet a atteint l'étape de conception pour la plupart des actifs. La construction de routes, de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et de logements a commencé, et dix projets ont été achevés. SAC a investi plus de 198,7 millions de dollars de fonds ciblés depuis 2018, ce qui a permis de soutenir 23 projets de renforcement des communautés, touchant les aspects suivants :
 - Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées (76,8 millions de dollars)
 - Logement (37,9 millions de dollars)

- Installations d'enseignement (14,7 millions de dollars)
- Autres infrastructures communautaires (69,3 millions)
- Publication d'une stratégie de protection contre les incendies – En mai 2023, lors du rassemblement inaugural des premiers intervenants des Premières Nations, SAC et l'Assemblée des Premières Nations ont publié la [Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies, 2023-2028](#). SAC a annoncé un financement de 10 millions de dollars pour soutenir les objectifs de la stratégie de protection contre les incendies par l'éducation, la prévention, l'installation de détecteurs de fumée, les inspections, la formation des pompiers et les projets de communication des services d'incendie.

Pour mesurer l'incidence des investissements dans les infrastructures communautaires, le Ministère a suivi le pourcentage de biens financés par SAC jugés « bons » ou « nouveau ». En 2023-2024, 42 % de ces biens répondent à cette norme. Étant donné que les biens sont évalués tous les trois ans et que 2023-2024 marque le début du cycle actuel (2023-2024 à 2025-2026), tous les biens n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection, ce qui peut entraîner des fluctuations dans les résultats. La cible est établie à mars 2026, c'est-à-dire à la fin du cycle.

Eau et eaux usées

- Dépenses prévues 2023-2024 : 1 250 288 163 \$
 - Dépenses réelles en 2023-2024 : 1 252 897 488 \$*
- * Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement due à l'affectation de fonds pour répondre aux priorités ministérielles, y compris le réaligement des catégories d'actifs pour répondre aux besoins d'infrastructure communautaire des Premières nations, et le report du financement à des années ultérieures pour s'aligner sur le projet d'usine de traitement de l'eau pour Asubpeeschoseewagong Netum Anishinabek et le centre de bien-être au mercure pour les nations indépendantes de Wabaseemoong..

SAC a soutenu l'approvisionnement en eau potable pour les Premières Nations dans les réserves en tant que responsabilité partagée entre les communautés des Premières Nations et le gouvernement du Canada des façons suivantes :

- Investissement dans des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées – Au 31 mars 2024, SAC a investi 4,29 milliards de dollars pour soutenir 1 354 [projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées](#) dont 594 ont été achevés. Ces projets ont profité à 591 communautés desservant environ 475 000 personnes. Parmi ces projets, 1 052 concernaient la construction ou la modernisation de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, dont 499 ont été menés à bien.
- Engagements financiers globaux – Depuis 2016, le gouvernement du Canada a octroyé 4,39 milliards de dollars de fonds ciblés jusqu'en 2023-2024 pour combler les lacunes des infrastructures essentielles liées à l'eau et aux eaux usées. Un montant supplémentaire de 1,22 milliard de dollars a été dépensé pour aider les Premières Nations à exploiter et à entretenir leurs infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, soit un engagement total de 5,61 milliards de dollars.
- Réponse aux avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme – SAC a fourni 246,6 millions de dollars sur deux ans à partir de 2022-2023 pour donner suite aux avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme affectant les systèmes publics dans les réserves et les prévenir.

- Depuis novembre 2015 et jusqu'au 31 mars 2024 :
 - 144 avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme visant des réseaux d'aqueduc publics dans les réserves ont été levés;
 - 276 avis concernant la qualité de l'eau potable à court terme ont été levés, ce qui a permis d'éviter qu'ils ne deviennent des avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme;
 - 28 avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme restent en vigueur pour les réseaux publics dans les réserves et touchent 26 communautés. SAC continue de travailler avec les communautés des Premières Nations pour répondre à ces avis;
 - environ 932,6 millions de dollars ont été consacrés à 158 projets visant à remédier aux avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme dans les communautés des Premières Nations.

De plus, le budget de 2021 prévoit 31,3 millions de dollars en continu pour continuer à soutenir la fiabilité de l'accès par les communautés des Premières Nations à l'eau potable et pour aider à assurer la prestation sécuritaire des services sociaux et de santé dans les réserves.

- Conformité aux règlements – En 2022-2023, 65,6 % des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectaient les normes de qualité des effluents énoncées dans le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 60 % de 2021-2022. Ces progrès reflètent notre engagement continu à accroître le soutien aux projets de traitement des eaux usées et à aider les communautés à atteindre leurs objectifs environnementaux, comme il est indiqué dans le plan ministériel de 2023-2024.
- Projet de loi C-61 – Le 11 décembre 2023, [*la Loi sur l'eau propre des Premières Nations proposée*](#) a été présentée au Parlement. Le projet de loi vise à combler les écarts en matière de services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées entre les communautés des Premières Nations et les autres communautés, indépendamment de la *Loi sur les Indiens*, en remplaçant la *Loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières Nations* qui a été abrogée. La loi proposée a été élaborée en tenant compte de l'avis des Premières Nations afin de répondre à leurs besoins et à leurs priorités.
- Contrôle de la qualité de l'eau potable – SAC aide les communautés à contrôler la qualité de l'eau potable dans tous les systèmes d'approvisionnement en eau à partir du robinet, ce qui implique de fournir des conseils et des orientations sur la sécurité de l'eau potable et l'élimination des eaux usées, et d'examiner les propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique.
- Transfert de la prestation de services – Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'entente de transfert de la prestation de services avec l'Atlantic First Nations Water Authority, y compris la formation et le renforcement des capacités des exploitants de systèmes d'approvisionnement en eau et plus de 25 millions de dollars d'investissements en capital au cours des deux premières années d'exploitation.

SAC mesure la fiabilité et la durabilité des infrastructures dans les communautés des Premières Nations en déterminant le pourcentage de systèmes à faible risque. Une augmentation indique une infrastructure plus fiable et plus durable. En 2022-2023, le pourcentage de réseaux d'approvisionnement en eau à faible risque était de 59,7 %, contre 57,4 % en 2019-2020. En 2022-2023, le pourcentage de systèmes de traitement des eaux usées à faible risque a diminué pour passer à 41,7 %, contre 47,7 % en 2019-2020. Les inspections annuelles du rendement des systèmes

d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont communiquées avec un an de retard; la collecte et la validation des données sont en cours dans toutes les régions pour 2023-2024.

Communautés et environnement

SAC aide les Premières Nations pour qu'elles aient un meilleur contrôle et une plus grande responsabilité dans les domaines qui leur importent en soutenant la gestion durable des terres, de l'environnement et des ressources naturelles par le biais de ce qui suit :

- Soutien à la gestion des terres – En 2023-2024, sept nouveaux signataires ont été ajoutés à l'[Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations](#), et 11 Premières Nations ont également été soutenues dans leur transition de la *Loi sur les Indiens* à la ratification de codes fonciers approuvés par les communautés. L'initiative de planification de l'utilisation des terres a été financée pour aider les Premières Nations à élaborer leurs visions de l'utilisation des terres. Grâce à un financement de 30 millions de dollars provenant du budget de 2023, le [Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve](#) a été relancé; le financement de base est fixé à 70 000 dollars et le processus d'admission est révisé. En 2023-2024, 11 nouvelles Premières Nations se sont jointes au programme, avec le soutien continu du Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations et de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones.
- Soutien à la gestion des déchets – SAC a soutenu 73 nouveaux projets de gestion des déchets solides en 2023-2024 et 339 projets en cours depuis 2016 dans le cadre de l'[Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations](#).
- Gestion des sites contaminés – Le Ministère a poursuivi l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés dans les réserves par le biais du Programme des sites contaminés dans les réserves. En 2023-2024, des progrès significatifs ont été réalisés : 38 sites ont été fermés, 111 sont en cours d'évaluation et 97 sont en cours d'assainissement. Les dépenses du projet pour ces activités s'élèvent à 58,6 millions de dollars en 2023-2024.
- Modernisation des politiques – Le Ministère a élaboré conjointement des outils d'administration des terres modernisés, ce qui a permis de réduire les obstacles en matière de politiques pour les projets de développement économique. En 2023-2024, SAC a finalisé les mises à jour des politiques relatives à l'octroi de permis et à l'aliénation des minéraux en vertu du *Règlement sur l'exploitation minière dans les réserves indiennes*. La série de précédents relatifs au instruments fonciers nationaux a été portée à 15 afin de simplifier les processus de rédaction. Des travaux préliminaires ont été entrepris pour moderniser le système d'enregistrement des terres indiennes, afin d'améliorer le processus d'enregistrement en ligne des instruments fonciers.
- Ajouts aux réserves – SAC continue de soutenir les partenaires autochtones et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour remanier la politique fédérale d'ajouts aux réserves et de création de réserves et accélérer les demandes actuelles des Premières Nations. En 2023-2024, SAC a approuvé 17 ajouts aux projets de réserves, pour un total de 463 ajouts représentant 267 313 acres depuis novembre 2015). Cet effort a été financé par le budget de 2021, qui prévoyait 43 millions de dollars sur quatre ans, dont 32,2 millions de dollars alloués à la réduction de l'inventaire actuel.

SAC mesure le soutien apporté aux communautés des Premières Nations dans le maintien et l'amélioration des systèmes de gestion des matières résiduelles durables sur le plan environnemental.

Une meilleure gestion des déchets solides permet de protéger l'environnement, de protéger la santé et la sécurité humaines et d'améliorer la gestion des terres dans les communautés. En 2023-2024, 49,8 % des communautés des Premières Nations disposaient de systèmes de gestion des déchets solides adéquats, soit une augmentation de 9,3 % par rapport à 2022-2023. Bien que des progrès aient été réalisés, le Ministère continuera à travailler pour atteindre la cible de 65 % d'ici mars 2028.

Les sites contaminés présentent un risque important pour la santé humaine, la sécurité et l'environnement, en particulier ceux classés à haut risque (catégorie I). Le Ministère assure le suivi du pourcentage de sites contaminés à haut risque dans les réserves où des activités d'assainissement sont en cours. Bien que le Ministère ait fait des progrès relativement à l'assainissement de 21,1 % des sites à haut risque figurant dans son inventaire des sites contaminés, les résultats pour 2023-2024 montrent que 25,2 % des sites contaminés à haut risque dans les réserves font l'objet d'activités d'assainissement, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible de 29 % d'ici mars 2024. Plusieurs facteurs ont contribué à ce que la cible ne soit pas atteinte, notamment l'élargissement de l'admissibilité au financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux aux sites à faible risque (catégories II et III) afin de traiter les sites prioritaires de la communauté, l'augmentation des coûts des projets due à l'inflation et aux problèmes de la chaîne d'approvisionnement, et l'ajout de nouveaux sites de catégorie 1 à l'inventaire du Ministère en raison de la découverte d'anciens sites ou de la création de nouveaux sites.

La promotion de la gouvernance et de la prestation de services pour la gestion des urgences des Premières Nations reconnaît le droit des peuples autochtones à l'autonomie ou à l'autonomie gouvernementale pour les questions relatives à leurs affaires internes et locales, et leur offre des moyens de financer leurs fonctions autonomes dans le cadre de l'exercice de l'autodétermination. En 2023-2024, SAC a soutenu 568 communautés des Premières Nations dans le cadre de situations d'urgence des façons suivantes :

- Soutien financier – SAC a financé 255 postes fictifs de coordonnateurs de la gestion des urgences afin de se préparer et de répondre aux situations d'urgence.
- Soutien de la prévention et de la préparation – Le Ministère a fourni 11,3 millions de dollars pour [Intelli-feu](#) pour prévenir les feux de forêt et s'y préparer.
- Renforcement de l'atténuation et des capacités – SAC a alloué 15,6 millions de dollars en mars 2024 par l'intermédiaire du [Fonds de préparation et d'atténuation non structurelle](#), et 16,4 millions de dollars ont été affectés au renforcement des capacités pour soutenir les initiatives de gestion des urgences menées par les Premières Nations en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et dans cinq conseils tribaux de la Saskatchewan.
- Renforcement des ententes de service – Le Ministère a renforcé les mesures de soutien liées aux ententes de service et s'est engagé auprès des Premières Nations et des partenaires provinciaux et territoriaux à adopter des ententes multilatérales sur les services de gestion des urgences.
- Soutien à la gestion des urgences – Plus de 509 millions de dollars ont été alloués aux [activités d'intervention et de rétablissement](#) pour faire face aux conséquences des situations d'urgence dans tout le Canada. Ce financement a permis de réagir à la saison des feux de forêt de 2023 et à des événements antérieurs, tels que le feu de forêt de 2022 dans la Première Nation de Lytton et l'ouragan Fiona, qui a déplacé 32 408 personnes. En outre, des initiatives de rétablissement à long terme ont été lancées pour soutenir les communautés, comme celles de la Nation crie de Little Red River en Alberta et de la Première Nation des K'atlodeche dans les Territoires du Nord-Ouest.

Principaux risques

En 2023-2024, SAC a déterminé cinq risques principaux qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre des programmes en matière d'infrastructure et d'environnement :

- Retards et impacts sur les coûts des projets d'infrastructure – Les pénuries de fournitures, d'équipements et de main-d'œuvre, ainsi que les mesures de lutte contre la pandémie, ont été ciblées comme étant des causes potentielles des retards et de l'augmentation des coûts prévus pour les projets. Les conditions météorologiques et les pénuries de main-d'œuvre sont également des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'arpentage et les évaluations environnementales des sites en vue de l'élaboration de codes fonciers. SAC a travaillé en étroite collaboration avec les communautés des Premières Nations afin d'établir des priorités en matière de ressources, de contrôler les processus relatifs aux projets et de permettre une certaine souplesse dans les approbations afin d'accélérer la passation des marchés et de maintenir les coûts des projets à un niveau stable. Les conditions météorologiques et de construction ont été prises en compte pour réduire au minimum l'impact pendant la conception et la construction. Les transferts financiers ont été normalisés pour permettre des contrats plus souples, et le prépaiement des matériaux a été encouragé.
- Manque de financement prévisible et durable – Le manque de financement risque de nuire aux objectifs ministériels et au soutien à l'infrastructure des Premières Nations. Pour atténuer ce risque, SAC a travaillé activement dans le but d'obtenir un financement prévisible et à long terme pour l'infrastructure communautaire des Premières Nations. Il s'agit notamment d'efforts visant à renouveler le financement du budget de 2023 et à cerner les lacunes en matière d'infrastructures avec les Premières Nations. Les fonds excédentaires ont été alloués à des projets prioritaires et les inspections ont été soutenues. Des structures de gouvernance établies ont permis d'assurer le contrôle et la responsabilité. Les investissements du budget de 2023 ont également permis d'améliorer le financement opérationnel des Premières Nations dont les codes fonciers ont été promulgués et de fournir des fonds pour soutenir 50 nouveaux signataires de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations d'ici 2027-2028.
- Approches fondées sur les risques – Le Ministère a donné suite à la recommandation de la vérificatrice générale concernant la gestion des urgences qui consistait à mettre en œuvre une approche fondée sur les risques relativement à la planification des programmes. En collaboration avec les Premières Nations, SAC a mis au point une formule de financement améliorée fondée sur le risque, comprenant une liste des communautés les plus à risque et une matrice de risque pour les propositions régionales. Cette approche permettra d'orienter le financement vers les communautés qui en ont le plus besoin et d'offrir un maximum de soutien pour les activités de préparation et d'atténuation. SAC a tiré parti des fonds et des autorisations en place pour garantir une affectation efficace des ressources afin de protéger et de soutenir les communautés des Premières Nations en cas d'urgence.
- Capacité adéquate d'élaboration conjointe – Un risque a été cerné puisque les organisations partenaires connaissaient des contraintes de capacité en matière de personnel, ce qui avait une incidence sur le transfert des responsabilités et entraînait des retards dans les services offerts aux Premières Nations. SAC a mis l'accent sur la politique stratégique et l'élaboration d'ententes multilatérales sur les services de gestion des urgences avec les Premières Nations en tant que partenaires égaux. Des approches régionales particulières basées sur les priorités des Premières Nations ont été lancées pour promouvoir l'adoption de nouvelles ententes multilatérales. Des réformes internes pour l'engagement, le renforcement des capacités et la

mise en place d'approches innovantes ont été mises en œuvre pour renforcer les compétences des partenaires autochtones. SAC a élaboré conjointement des partenariats, adopté une élaboration de programme axé sur la mission et abordé des questions plus larges de capacité opérationnelle, notamment en élaborant de nouvelles approches en matière de fonctionnement et d'entretien avec l'Assemblée des Premières Nations. Des investissements importants ont soutenu la gestion de l'eau et des eaux usées, couvrant 100 % des coûts de fonctionnement et d'entretien.

- Données opportunes et suffisantes pour la prise de décision – Des données et des informations inadéquates peuvent nuire à l'efficacité de la prise de décision et de l'établissement de rapports. SAC a collaboré avec les partenaires et les régions afin d'accroître les efforts en matière d'établissement de rapports dans le cadre de réunions régulières et de rapports trimestriels. En réponse au [rapport de la vérificatrice générale de 2022 sur la gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations](#), SAC a achevé un processus d'évaluation de ses indicateurs de rendement liés aux urgences, les ramenant de 60 à 19 indicateurs afin de garantir une approche ciblée. Des résultats, des mesures, des modèles logiques et des objectifs ont également été élaborés.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 10 : Aperçu des ressources requises pour le domaine de service de l'infrastructure et de l'environnement

Le tableau 10 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	4 149 690 259	4 806 069 346
Équivalents temps plein	876	973

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement attribuable au financement supplémentaire provenant du Budget supplémentaire des dépenses pour le Programme d'aide à la gestion des urgences, les réformes du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, les règlements à l'amiable, le remboursement des efforts d'intervention et de rétablissement dans les réserves et les affectations de fonds pour le logement Certains fonds ont été reportés à des années ultérieures pour les installations de soins aux mercures et la gestion des urgences dans les réserves. L'augmentation du nombre d'ETP est due à l'affectation des ressources, à la gestion des urgences sanitaires des Premières Nations et à l'avancement des initiatives de gestion des terres.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Domaine de service : Développement économique

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones. Les détails sont présentés pour le domaine de service du développement économique et par résultat ministériel.

Tableau 11 : Cibles et résultats pour le domaine de service 5 : Développement économique

Le tableau 11 présente un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats du domaine de service du développement économique

Tableau 11 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Pourcentage de la population qui vivait en situation de faible revenu au cours de l'année précédant le Recensement	Autochtones inscrits dans la réserve 47.7 % Autochtones inscrits hors réserve 30.3 % Autochtones non inscrits 25.2 % Inuit 22.3 % Métis 17.3 % Non-autochtones 13.8 % ¹	Mars 2026	Introduit en 2023-2024 : 2023-2024 : Autochtones inscrits dans la réserve 28.4 % Autochtones inscrits hors réserve 17.6 % Autochtones non inscrits 14.8 % Inuit 14.7 % Métis 11.8 % Non-autochtones 10.6 % ²
Taux d'emploi de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	Autochtones inscrits dans la réserve 46.9 % Autochtones inscrits hors réserve 60.2 % Autochtones non inscrits 66.1 % Inuit 57.4 % Métis 70.4 % Non-autochtones 76.0 % ¹	Mars 2026	Introduit en 2023-2024 : 2023-2024 : Autochtones inscrits dans la réserve 47.1 % Autochtones inscrits hors réserve 58.7 % Autochtones non inscrits 64.8 % Inuit 55.2 % Métis 69.1 % Non-autochtones 74.1 % ²
Revenu médian de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	Autochtones inscrits dans la réserve 20 357 \$ Autochtones inscrits hors réserve 32 553 \$ Autochtones non inscrits 34 458 \$ Inuit 33 135 \$ Métis 40 814 \$ Non-autochtones 42 930 \$ ¹	Mars 2026	Introduit en 2023-2024 : 2023-2024 : Autochtones inscrits dans la réserve 32 000 \$ Autochtones inscrits hors réserve 42 000 \$ Autochtones non inscrits 43 200 \$ Inuit 42 800 \$ Métis 48 800 \$ Non-autochtones 50 400 \$ ²
<p>¹ Les objectifs sont établis à partir des données de référence du recensement de 2015.</p> <p>² Nouvel indicateur introduit en 2023-2024. Les résultats sont basés sur les données du recensement de 2021.</p>			

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats pour le domaine de service du développement économique en 2023-2024 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de SAC pour l'année. Le domaine de service du développement économique reconnaît que le développement économique ne peut être séparé d'autres facteurs ayant un impact direct sur les résultats socioéconomiques, tels que l'éducation, le logement, la santé et l'eau potable.

Résultat ministériel 7 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

SAC a pour mission d'aider les communautés autochtones à réaliser des progrès relativement aux possibilités de croissance commerciale et économique par l'entremise du Programme d'entrepreneuriat autochtone, en facilitant l'accès des entrepreneurs, des entreprises et des communautés autochtones aux financements du gouvernement fédéral par l'intermédiaire des Navigateurs pour les entreprises autochtones, et en veillant à ce que les programmes d'aide aux entreprises soient aussi inclusifs que possible. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, en 2023-2024, SAC a soutenu la croissance économique des communautés et des entreprises autochtones par les moyens suivants :

- Élaboration conjointe d'un cadre de réconciliation économique – Le budget 2023 a alloué 5 millions de dollars pour soutenir l'élaboration conjointe d'un cadre de réconciliation économique avec des partenaires autochtones qui augmentera les possibilités économiques pour les peuples, les communautés et les entreprises autochtones. Le cadre devrait être achevé d'ici la fin de l'exercice 2024-2025 et visera à lever les obstacles économiques persistants et à soutenir les objectifs économiques des Autochtones.
- Stratégie économique nationale pour les Autochtones au Canada – Lancée en juin 2022, cette stratégie a été élaborée par plus de 20 organisations autochtones. SAC soutient la réconciliation économique et les quatre voies stratégiques – la population, les terres, les infrastructures et les finances – afin d'améliorer le développement économique, y compris dans l'espace urbain pour les populations autochtones non inscrites et urbaines.
- Approvisionnement auprès des entreprises autochtones – Le Ministère a continué à soutenir la mise en œuvre de l'objectif minimal obligatoire de 5 % pour la passation de marchés publics fédéraux avec des entreprises autochtones d'ici à 2024-2025. En 2023-2024, 745 nouvelles entreprises autochtones ont été ajoutées au répertoire des entreprises autochtones, ce qui porte le total à 2 633 entreprises autochtones. Les résultats de la performance du gouvernement du Canada par rapport à l'objectif minimal obligatoire de 5 % en matière d'approvisionnement pour 2023-2024 seront publiés d'ici le 31 mars 2025. En 2023-2024, SAC a attribué 13,44 % de ses contrats à des entreprises autochtones.
- Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones – SAC a mené plus de 40 séances de mobilisation significatives qui ont abouti à l'élaboration conjointe de cette stratégie, lancée en avril 2024. Les travaux se poursuivent avec les partenaires pour déterminer les moyens d'améliorer la stratégie de passation des marchés publics autochtones, y compris le transfert de l'annuaire des entreprises autochtones aux partenaires autochtones.
- Marchés de l'État – SAC alloue chaque année 1,125 million de dollars pour aider les entreprises inuites à obtenir des marchés publics dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Pour bénéficier d'un financement, les particuliers et les entreprises doivent obtenir le statut d'entreprise inuite et s'inscrire au Répertoire des entreprises inuites, accessible au public. Cinq millions de dollars supplémentaires au cours des quatre prochaines années (budget 2022) soutiendront les organisations et les projets inuits.
- Mobilisation des partenaires autochtones – En février et mai de 2024, une table ronde a été organisée avec des dirigeants autochtones d'organisations autochtones nationales et d'institutions économiques autochtones nationales, ainsi qu'avec des représentants d'institutions financières, afin d'explorer les possibilités de faire progresser la réconciliation économique.
- Financement du Programme des services relatifs aux terres et au développement économique et du Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques – SAC a mis en œuvre de nouveaux investissements du budget de 2022 pour soutenir les projets de développement économique des communautés des Premières Nations et des Inuit situées au

sud du 60^e parallèle et pour stimuler leurs entreprises. Ce montant comprend 41,6 millions de dollars pour le Programme des services relatifs aux terres et au développement économique afin de financer les communautés des Premières Nations et des Inuit, et 8,2 millions de dollars pour les organisations liées aux terres et au développement économique. Le Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques a alloué 19,4 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 28,7 millions de dollars provenant du cadre de priorisation nationale pour de grands projets de développement économique qui ont permis d'obtenir des contributions d'une valeur de 339,9 millions de dollars.

- Élargissement de l'accès aux fonds propres – SAC a poursuivi son effort de modernisation par l'entremise du volet Accès au capital du [Programme d'entrepreneuriat autochtone](#) afin d'accroître l'établissement et l'expansion des entreprises autochtones par l'entremise des institutions financières autochtones et des sociétés de financement des Métis. Le programme a été transféré en 2015 et est maintenant administré par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement et cinq sociétés de financement des Métis. Les conversations avec les partenaires se sont concentrées sur les améliorations à apporter au programme sur la base de rétroactions et sur le soutien à un éventail plus large d'entrepreneurs autochtones. L'élaboration d'un nouveau cadre de rapport est en cours sur la base de la récente évaluation du programme et devrait être achevée pour l'exercice 2025-26.
- Financement des entreprises autochtones – SAC a alloué 36,5 millions au Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès au capital (PEA-AAC). Le Ministère a également fourni 24 millions de dollars (budget de 2021) pour l'expansion du PEA-AAC, et 7,4 millions de dollars pour le Programme pour les femmes entrepreneures autochtones qui arrive à échéance. Un montant supplémentaire de 9,2 millions de dollars a été alloué pour aider les institutions financières autochtones et les sociétés de financement des Métis à maintenir leurs activités de prêt. SAC a également fourni un financement direct aux organisations autochtones par le biais du Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès à des possibilités d'affaires (PEA-APA) afin de promouvoir une culture de l'esprit d'entreprise et de fournir un soutien direct au développement des entreprises autochtones.
- Modernisation du programme de développement économique – SAC a alloué 14,45 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques à des initiatives régionales qui contribuent au transfert de programmes et ont permis d'obtenir un ratio de 2,92 dollars provenant d'autres sources pour chaque dollar investi.
- Renforcement des capacités en matière d'énergie propre – SAC a investi 10,3 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour l'énergie propre afin de promouvoir des projets locaux d'énergie propre économiquement viables dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ce qui a permis d'obtenir un ratio de 6 \$ d'autres sources pour chaque dollar investi.
- Navigateurs pour les entreprises autochtones – Le Ministère a fourni des services d'orientation par l'intermédiaire de l'Initiative sur les partenariats stratégiques, offrant un guichet unique aux entrepreneurs, aux entreprises et aux communautés autochtones pour accéder aux financements fédéraux et soutenir le développement économique.
- [Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes](#) – Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) a rédigé un projet d'instructions en consultation avec le comité technique mixte, en vue de l'élaboration d'un nouveau règlement. En outre, de nouveaux projets d'investissement informatique ont été mis à jour et le système de gestion des redevances et le système de gestion des dossiers ont été actualisés. Un plan de travail a été élaboré par le Conseil des

ressources indiennes concernant l'affirmation de la compétence, tandis que PGIC a continué à soutenir et à impliquer les communautés dans les occasions pétrolières et gazières et s'est préparé à de futures améliorations informatiques.

Résultats par rapport au rendement attendu

Le domaine de service du développement économique évalue son rendement à l'aide de trois indicateurs qui permettent de mieux comprendre la santé économique d'une population : le pourcentage de la population qui vivait dans une situation de faible revenu au cours de l'année précédant le recensement, le taux d'emploi de la population en âge de travailler (25 à 64 ans) et le revenu médian de la population en âge de travailler (25 à 64 ans). SAC a fixé des objectifs de rendement en utilisant les données du recensement pour évaluer les niveaux de pauvreté et la santé économique des populations autochtones, ce qui permet de s'attaquer aux obstacles systémiques ou aux effets persistants des injustices passées.

Principaux risques

SAC a cerné trois risques principaux pour 2023-2024 ainsi que des stratégies d'atténuation :

- Retard dans la reprise des entreprises autochtones – Les retards dans la fourniture en temps voulu des fonds de soutien et les multiples demandes requises pour recevoir des fonds constituent un risque pour la reprise des entreprises autochtones. Le Ministère a annoncé un montant supplémentaire de 350 millions de dollars provenant du budget 2024 sur cinq ans pour les institutions financières autochtones dans le cadre de l'engagement du Canada à soutenir la participation significative des peuples autochtones à la reprise économique post-pandémique au Canada. Cela aidera les institutions financières autochtones à répondre à la demande croissante de prêts et à prévenir les retards dans la reprise des entreprises autochtones en veillant à ce que le financement soit fourni rapidement, sans nécessiter de demandes multiples
- Allocation de fonds - La possibilité d'allouer des fonds à des communautés plus peuplées plutôt qu'à des communautés moins peuplées, où l'impact relatif pourrait être important mais le succès du programme moins garanti, a posé un risque. Le SAC a mis à jour le cadre de contrôle de gestion pour le programme « Community Opportunity Readiness » et a examiné les outils d'évaluation des propositions afin de tenir compte de l'impact relatif des projets sur les communautés et leurs besoins. Cela permettra d'éviter que le financement ne favorise des communautés plus peuplées et à plus forte capacité au détriment de communautés moins peuplées mais dont l'impact potentiel est important.
- Mesure inexacte des résultats - Des normes et des formules de collecte de données obsolètes ont compromis la capacité du ministère à mesurer les résultats ou à produire les éléments probants nécessaires à la réalisation des objectifs futurs des programmes ou des politiques. Les programmes d'ISC ont revu leurs pratiques de collecte de données et en ont tenu compte dans les profils d'information sur le rendement mis à jour. Le Ministère continue de travailler avec ses partenaires autochtones pour élaborer conjointement un modèle logique actualisé et étendre la collecte de données intersectionnelles, ce qui permettra de mesurer les résultats de manière plus précise et plus complète et de soutenir une approche pour les entrepreneurs inuits.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 12 : Aperçu des ressources requises pour le domaine de service du développement économique

Le tableau 12 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	262 255 452	450 194 925
Équivalents temps plein	259	253

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement due aux fonds alloués aux règlements extrajudiciaires et aux priorités ministérielles. La diminution des ETP est attribuée à des retards de recrutement et à des vacances de postes inattendues.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Domaine de service : Gouvernance

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones. Les détails sont présentés pour le domaine de service de la gouvernance et par résultat ministériel.

Tableau 13 : Cibles et résultats pour le domaine de service 6 : Gouvernance

Le tableau 13 fournit un résumé des cibles et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats liés au domaine de service de la gouvernance.

Tableau 13 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

Indicateurs de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte des cibles	Résultats réels
Nombre de communautés qui ont reçu une certification du Conseil de gestion financière des Premières Nations	Maintien ou augmentation des résultats d'une année à l'autre ¹	Mars 2024	2021-2022 : 241 2022-2023 : 263 2023-2024 : 283
Pourcentage des Premières Nations qui adoptent une façon de procéder autre que le système d'élection de la <i>Loi sur les Indiens</i>	Au moins 79 %	Mars 2024	2021-2022 : 77.9 % 2022-2023 : 78 % ² 2023-2024 : 79.87 %
<p>1 Un objectif a été identifié en 2023-2024, cependant, comme l'adoption d'une loi sur l'administration financière est un choix entièrement autodéterminé des Premières Nations, l'établissement d'un objectif par le Canada ne serait pas significatif ou pertinent.</p> <p>2 En raison d'une erreur de calcul du résultat 2022-2023 au moment de la rédaction du rapport sur les résultats ministériels 2022-2023, le résultat 2022-2023 initialement publié comme 55% a été recalculé comme 78%.</p>			

Des renseignements supplémentaires sur [les résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats du domaine de service de la gouvernance en 2023-2024 par rapport aux résultats prévus dans le plan ministériel de Services aux Autochtones Canada pour l'année.

Les efforts déployés par SAC pour renforcer les capacités de gouvernance et soutenir l'autodétermination des Autochtones soulignent l'importance des programmes et des institutions autochtones, tels que l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones et l'élaboration conjointe de la nouvelle relation financière. Les données générées par ces efforts, en particulier dans le cadre du respect des obligations statutaires et issues de traités, sont parmi les plus précieuses de SAC et ont des implications significatives pour la gouvernance et la souveraineté des données des Premières Nations.

Résultat ministériel 8 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

SAC s'est engagé à soutenir la capacité de gouvernance et l'autodétermination des peuples, des communautés et des gouvernements autochtones pour contrôler la conception, la prestation et la gestion des services. Plus de 76,3 millions de dollars du budget de 2023 ont été consacrés au renforcement des capacités administratives des gouvernements des Premières Nations et des conseils tribaux, et 400 millions de dollars supplémentaires ont été investis dans la mise en place de gouvernements autochtones durables par le biais des programmes de gouvernance et de capacité autochtones. En 2023-2024, SAC a fourni un soutien continu des façons suivantes :

- Amélioration de l'accès aux services pour les personnes – SAC s'est rendu dans environ 92 % des communautés des Premières Nations admissibles pour verser des annuités de traités à plus de 129 800 personnes, a inscrit 34 234 personnes au Registre des Indiens et a veillé à ce que 155 Premières Nations aient accès à leurs comptes en fiducie. Un service de demande numérique a été lancé, notamment pour la demande de certificat sécurisé de statut d'Indien. En outre, les partenariats avec des sources fiables se sont étendus à 26 organisations et 30 sites. SAC a également fourni 4,2 millions de dollars pour soutenir 57 propositions d'activités de gestion du patrimoine.
- Élargissement des relations financières – L'adhésion à la [subvention au titre de la nouvelle relation financière](#) n'a cessé d'augmenter; 13 Premières Nations y ont adhéré en 2023-2024, pour un total de 143 Premières Nations. Le Ministère a été informé que 51 autres Premières Nations ont manifesté leur intérêt pour une éventuelle participation à la subvention. À la fin de 2023-2024, la subvention de 10 ans au titre de la nouvelle relation financière avait été adoptée par plus de 25 % des Premières Nations et représentait plus de 1,3 milliard de dollars en paiements de transfert par l'entremise de la subvention. L'indexation du financement de la subvention a permis d'allouer 30 millions de dollars aux bénéficiaires pour tenir compte de l'inflation et de la croissance démographique. Le Ministère a continué d'élaborer conjointement des options stratégiques visant à élargir l'admissibilité à la subvention, et l'abrogation de la [Loi sur la transparence financière des Premières Nations](#). Pendant que ces travaux progressent, une évaluation de la subvention au titre de la nouvelle relation financière est en cours et devrait être achevée au printemps 2025.
- Progression de l'Approche transformationnelle à l'égard des données autochtones – SAC a continué à renforcer sa gouvernance des données et a amélioré sa capacité à partager les données ministérielles avec les partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis. Le Ministère a élaboré un guide interne qui normalise la manière dont il traite les demandes de données émanant d'Autochtones et d'autres parties externes, a organisé des séances de formation à l'échelle du Ministère sur le processus de partage des données à l'externe et a géré

plusieurs ententes d'échange de renseignements. Bien que des retards aient été enregistrés dans l'achèvement des engagements relatifs au cadre national axé sur les résultats d'ici l'automne 2023, SAC a élaboré une stratégie pour une mobilisation significative auprès des partenaires autochtones qui facilitera l'élaboration d'une politique ministérielle sur le partage des données à l'externe en 2024-2025.

- Réforme du programme de gouvernance – SAC a poursuivi ses engagements techniques avec ses partenaires dans le cadre du groupe de travail sur la modernisation de la gouvernance. Le Ministère a mobilisé des organisations autochtones expertes afin d'élaborer des options pour de nouvelles approches visant à soutenir l'ensemble des responsabilités de gouvernance détenues par les gouvernements des Premières Nations. Ces discussions techniques et ces activités de recherche se sont poursuivies avec les partenaires des Premières Nations, notamment l'Assemblée des Premières Nations, l'AAFA (Association des agents financiers autochtones du Canada) et le Conseil de gestion financière des Premières Nations.
- Soutien aux gouvernements des Premières Nations – Grâce à la Stratégie nationale de développement communautaire autochtone et à l'Initiative de soutien global au développement communautaire, SAC a fourni un soutien global et un mentorat en matière de développement communautaire, et a offert un soutien holistique à 22 communautés des Premières Nations pour la mise en œuvre de leurs priorités en matière de développement communautaire. Des tables régionales ont été établies avec des partenaires pour lever les obstacles cernés par les communautés, et des discussions ont eu lieu avec des programmes partenaires au sujet d'une future participation aux tables nationales afin d'explorer les possibilités d'harmonisation et de modernisation des programmes en 2024-2025.
- Abandon de la *Loi sur les Indiens* – SAC a soutenu les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la [Loi sur les Indiens](#). Le Ministère a recueilli des données qui montrent que 94 Premières Nations ont accédé à leurs comptes en fiducie en vertu d'une autre option législative ou de politique, ce qui représente 14 % des 670 comptes en fiducie détenus pour les Premières Nations. [Le projet de loi C-61, Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations](#) a été déposé en décembre 2023 pour remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, qui a été abrogée en juin 2022. Les travaux se poursuivent sur le [projet de loi C-38](#) qui vise à remédier à certaines inégalités dans les dispositions de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'inscription et à l'appartenance à une bande. Il s'agit notamment d'options pour aborder une réforme plus large de l'inscription et de l'adhésion à partir d'une consultation avec les partenaires autochtones. Aider les Premières Nations à passer à d'autres systèmes électoraux, en particulier les codes coutumiers et la [Loi sur les élections au sein de premières nations](#), et à faire en sorte que les gouvernements des Premières Nations aient accès à un soutien administratif et de gestion de base continu. SAC a suivi les progrès réalisés dans ce sens en mesurant le pourcentage de Premières Nations qui adoptent des solutions de rechange au système électoral de la *Loi sur les Indiens*.
- Soutien à la mise en œuvre de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies* – SAC a soutenu la publication du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies* en juin 2023. Cette feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies est le fruit de deux années de consultation et de coopération avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis afin de faire tomber les barrières, de lutter contre le racisme et la discrimination systémiques, de combler les écarts socioéconomiques et de promouvoir une plus grande égalité et une plus grande prospérité pour les peuples autochtones.

Résultats par rapport au rendement attendu

SAC mesure la certification des communautés par le Conseil de gestion financière des Premières nations comme une méthode d'évaluation de la bonne gouvernance et des pratiques financières d'un gouvernement des Premières nations. Elle fait partie des critères d'admissibilité à une subvention décennale avec SAC. En 2023-2024, 283 communautés ont été certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières nations. En outre, le Ministère examine le pourcentage de Premières nations qui choisissent de tenir leurs élections en vertu de la *Loi sur les élections au sein des Premières nations* ou de leur propre système électoral autonome plutôt qu'en vertu de la *Loi sur les Indiens*. En 2023-24, 79,87 % des Premières nations ont adopté des solutions de rechange au système électoral de la *Loi sur les Indiens*, comme la *Loi sur les élections des Premières nations* ou leur propre système électoral communautaire, atteignant ainsi l'objectif de 79 % établi pour 2023-2024. Ces systèmes alternatifs renforcent l'autodétermination en éliminant le rôle du ministère dans le processus électoral, ce qui permet aux Premières Nations d'exercer une plus grande autonomie et un meilleur contrôle sur leur gouvernance.

Principaux risques

En 2023-2024, SAC a cerné deux risques principaux qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre des programmes en matière de gouvernance :

- Absence de financement prévisible, suffisant et durable – Il y avait un risque qu'un financement insuffisant limiterait la capacité des gouvernements autochtones à assumer l'ensemble des responsabilités liées à la gouvernance et à l'administration de base. La gravité de ce risque reste inchangée. Des efforts de modernisation des programmes de gouvernance sont en cours grâce à l'engagement des partenaires autochtones. Les efforts de l'initiative globale de développement communautaire se poursuivent en travaillant avec les communautés et les partenaires pour identifier et éliminer les obstacles au développement communautaire.
- Répondre aux besoins de développement des communautés - La gravité du risque que les programmes gouvernementaux ne répondent pas de manière adéquate aux besoins de développement des communautés, tels qu'ils ont été déterminés par les communautés autochtones, reste inchangée. L'Initiative de soutien global au développement communautaire (ISGDC) présentera les obstacles au développement communautaire, cernés par les communautés participantes, aux tables nationales de l'ISGDC en 2024-2025 et en 2026-2027, afin de déterminer comment le gouvernement peut mieux répondre aux besoins de développement communautaire déterminés par les communautés autochtones.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 14 : Aperçu des ressources requises pour le domaine de service de la gouvernance

Le tableau 14 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des équivalents temps plein (ETP) requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	584 643 016	691 886 337
Équivalents temps plein	882	1 017

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses est principalement due au financement supplémentaire provenant du budget supplémentaire des dépenses pour la gouvernance et la capacité autochtones, et aux ajustements de la subvention pour les nouvelles relations fiscales pour tenir compte de l'inflation et de la croissance de la population. L'augmentation des ETP est principalement due à la réorientation des ressources pour gérer les accords de financement, ainsi qu'à l'augmentation du personnel pour répondre à la demande croissante d'enregistrement découlant du projet de loi S-3.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Priorités pangouvernementales connexes

Dans cette section :

- Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) Appels à l'action
- Appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) articles
- Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- Analyse comparative entre les sexes plus
- Innovation

SAC est déterminé à soutenir le bien-être et l'autodétermination des communautés autochtones en collaboration avec les partenaires autochtones. Les efforts déployés sont guidés par un engagement en faveur de la réconciliation dans le but de remédier aux injustices historiques et de promouvoir un avenir où les peuples autochtones peuvent s'épanouir. Grâce au partenariat et à l'innovation, SAC cherche à renforcer les capacités des communautés autochtones, en veillant à ce que le travail soit ancré dans le respect des connaissances, des cultures et des droits autochtones.

Dans le présent rapport, lorsque l'élaboration conjointe est mentionnée, il est important de noter que les partenaires autochtones ont formulé des attentes en matière d'élaboration conjointe, y compris des principes et des pratiques exemplaires, que le Ministère s'efforce de reconnaître et de respecter. Dans tous ses efforts, SAC cherche à s'assurer que la poursuite des résultats s'aligne sur les aspirations en matière de réconciliation.

[Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation](#) (PDF)

En 2023-2024, SAC a travaillé dans plusieurs domaines de service pour faire avancer les appels à l'action de la CVR. Dans le domaine de la **santé**, SAC a collaboré avec les partenaires autochtones et les gouvernements provinciaux/territoriaux pour étudier une loi et des politiques en matière de santé fondées sur les distinctions, à l'appui des appels à l'action 18, 20, 22 et 23. Le Ministère a également mis en œuvre le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord afin que les enfants admissibles des Premières Nations et des Inuits (appels à l'action 3, 18 et 20) obtiennent les services de santé dont ils ont besoin. En outre, SAC a élaboré conjointement des options de soins de longue durée adaptés sur le plan culturel (appel à l'action 22) et a fourni une formation sur les compétences culturelles aux professionnels de la santé (appel à l'action 23).

En soutien au domaine **enfants et familles**, SAC a contribué aux appels à l'action 1, 2 et 4 en réformant les services à l'enfance et à la famille dans les réserves et au Yukon, notamment en mettant en œuvre la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

L'approbation par la Cour fédérale, en octobre 2023, de l'Entente de règlement relative aux Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan marque une étape importante sur la voie de la réconciliation.

En ce qui concerne l'**éducation**, SAC a mis en œuvre des ententes régionales en matière d'éducation pour soutenir l'appel à l'action 7 en fournissant aux élèves des Premières Nations un enseignement dans leur langue maternelle. SAC a également élargi l'accès à l'éducation des adultes et aux programmes d'études postsecondaires pour les étudiants des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ce qui a donné suite aux appels à l'action 7, 8, 9, 10, 11, 12, 61.3 et 62.3.

SAC a soutenu le domaine **infrastructure et environnement** par des initiatives de protection de l'environnement, de gestion des déchets et d'aménagement du territoire, ce qui a permis de répondre aux appels à l'action 42, 45, 53, 56 et 57 de la CVR en faisant respecter les droits des Premières Nations, les lois et les relations avec la Couronne dans la gestion de leurs terres et de leurs ressources.

Dans le domaine de la **gouvernance**, SAC a fait progresser l'appel à l'action 92(i) en finançant des initiatives telles que la subvention au titre de la nouvelle relation financière, qui soutient l'autonomie des Premières Nations dans la conception et la prestation de services adaptés sur le plan culturel.

[Appels à la justice pour les femmes et les filles autochtones assassinées et disparues \(FFADA\) \(PDF\)](#)

En 2023-2024, les activités de SAC dans le domaine de la **santé** ont soutenu les appels à la justice des FFADA grâce au travail sur des politiques de santé autochtone fondées sur les distinctions qui s'harmonisent avec les appels à la justice 3.1, 3.2 et 3.6 dans le but d'améliorer les services de santé pour les femmes et les filles autochtones. SAC a également élargi les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les enfants des Premières Nations et des Inuit, favorisant ainsi un développement sain, conformément à l'appel à la justice 3.2. En outre, SAC a élaboré conjointement des options de soins de longue durée culturellement sûres, répondant à l'appel à la justice 7.2 en améliorant l'accès aux services de santé pour les personnes âgées et les personnes handicapées autochtones.

En ce qui concerne le domaine **enfants et familles**, SAC a veillé à la protection des femmes et des enfants autochtones contre la violence et la discrimination. Le Ministère a soutenu l'appel à la justice 4.7 en finançant des refuges, des espaces sûrs et des services dirigés par les Autochtones. SAC a également contribué à la Voie fédérale concernant les FFADA et au Plan d'action national de 2021 dans le cadre de la Stratégie globale de prévention de la violence.

Dans le domaine de l'**éducation**, SAC a soutenu l'éducation des adultes pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones, répondant ainsi aux appels à la justice 1.1 et 4.4 en fournissant un accès équitable à l'éducation et aux occasions d'emploi. La modernisation de la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations a soutenu l'appel à la justice 16.21 en permettant aux jeunes autochtones d'acquérir des compétences et une formation pour participer à la vie économique.

En ce qui concerne le domaine **infrastructure et environnement**, SAC a répondu aux appels à la justice 4.1, 4.6, 4.7, 4.8, 13.5, 16.5 et 16.7 en garantissant l'accès à des logements sûrs et culturellement appropriés pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones. SAC a construit de nouveaux logements et réparé des maisons existantes, ce qui a permis d'offrir des refuges aux personnes exposées à la violence et aux abus. Ces efforts ont également soutenu l'appel à la justice 4.1 en défendant les droits des peuples des Premières Nations à des logements sûrs et à des services essentiels.

Dans le domaine du **développement économique**, les initiatives de SAC en faveur de l'entrepreneuriat des femmes autochtones ont répondu à l'appel à la justice 4.2 en améliorant la sécurité économique des femmes autochtones entrepreneures et en leur offrant des possibilités de développement commercial durable.

Dans le domaine de la **gouvernance**, SAC a soutenu l'abandon de la *Loi sur les Indiens* par les Premières Nations, conformément aux appels à la justice 1.2 et 3.1. Ces efforts ont favorisé l'autonomie et l'autonomie gouvernementale des Premières Nations et contribué à l'élimination de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes et des filles autochtones.

[Articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (Déclaration des Nations Unies) (PDF)

En 2023-2024, SAC a fait progresser le soutien à la Déclaration des Nations unies dans divers domaines de service. Dans le domaine de la **santé**, les travaux de SAC sur les politiques en matière de santé fondées sur les distinctions se conforment à l'article 21.1, qui vise à améliorer les conditions économiques et sociales des soins de santé pour les peuples autochtones. L'élaboration d'options de soins de longue durée culturellement sûres va dans le sens de l'article 24.1, qui met l'accent sur le droit aux médecines et pratiques de santé traditionnelles.

En ce qui concerne le domaine **enfants et familles**, les efforts de SAC pour protéger les femmes et les enfants autochtones de la violence ont soutenu l'article 22.2, qui met l'accent sur les droits et les besoins des femmes, des enfants et des aînés autochtones. Les réformes des services à l'enfance et à la famille ont renforcé l'article 1.29, qui affirme le droit des peuples autochtones à jouir de tous les droits de la personne et de toutes les libertés.

Dans le domaine de l'**éducation**, SAC a mis en œuvre les Ententes régionales en matière d'éducation et a soutenu l'éducation postsecondaire pour les étudiants autochtones, ce qui a fait progresser les articles 3, 4, 14, 21 et 31. Ces articles mettent l'accent sur l'autodétermination, l'enseignement dans la langue maternelle et la préservation du patrimoine culturel, en veillant à ce que les élèves autochtones aient accès à un enseignement adapté à leur culture.

Dans le domaine **infrastructure et environnement**, SAC a fourni des logements sûrs, de l'eau potable et des établissements de santé aux communautés des Premières Nations, soutenant ainsi les articles 21, 23 et 24.2. Les travaux de SAC sur la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire ont fait progresser les articles 5, 18, 20, 21, 23, 26, 32 et 34, qui reconnaissent les droits des autochtones sur leurs terres et leurs ressources et leur participation à la prise de décision.

Dans le domaine du **développement économique**, SAC a favorisé la croissance économique et l'autodétermination grâce à des initiatives telles que les institutions financières autochtones, conformément aux articles 3 et 21.2, qui soutiennent la participation économique des communautés autochtones.

Les investissements de SAC dans le renforcement des capacités de **gouvernance** et le soutien à la gouvernance menée par les Premières Nations sont conformes aux articles 3 à 5, qui favorisent l'autodétermination, l'autonomie et la gouvernance des institutions et des communautés autochtones.

Le Plan d'action de la Loi sur la déclaration des Nations Unies, qui a été publié en juin 2023, fournit une feuille de route des mesures que le Canada doit prendre en partenariat avec les peuples autochtones pour mettre en œuvre les principes et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies et pour faire progresser la réconciliation de manière tangible. En 2023-24, SAC a aligné ses activités sur le plan d'action de la loi sur la déclaration des Nations unies, veillant à ce que le Canada respecte ses obligations. Dans le domaine de la **santé**, l'exploration par SAC des politiques de santé autochtone fondées sur les distinctions a soutenu les mesures 1.6, 1.7, 3.13 et 4.11 du plan d'action, qui mettent l'accent sur des services de santé culturellement sûrs et adaptés. Le ministère a également fait progresser les mesures 1.7 et 1.80 en développant des options de soins de longue durée adaptées à la culture et en formant les professionnels de la santé aux compétences culturelles.

Pour de qui est du domaine **enfants et familles**, SAC a contribué à la mesure 1.9 en garantissant un financement à long terme pour les refuges et les services dirigés par des Autochtones, protégeant ainsi les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones de la violence. Les réformes des services à l'enfance et à la famille soutiennent la mesure 1.29, qui vise à promouvoir la dignité et à éliminer la discrimination à l'égard des enfants et des familles autochtones.

En ce qui concerne l'**éducation**, la mise en œuvre par SAC des Ententes régionales en matière d'éducation et l'expansion de l'éducation postsecondaire ont soutenu les mesures 1.102 et 2.19 puisqu'elles veillent à ce que les étudiants autochtones aient un accès équitable à une éducation qui adaptée à leur culture. La modernisation de la Stratégie d'emploi pour les jeunes se conforme également à la mesure 1.102, qui vise à doter les jeunes autochtones des compétences nécessaires à leur participation à la vie économique.

Dans le domaine **infrastructure et environnement**, SAC a fait progresser les mesures 2.15, 2.16 et 2.17 en garantissant des logements sûrs, de l'eau propre et des infrastructures adéquates dans les communautés autochtones, tout en soutenant la protection de l'environnement et la gestion des terres.

Dans le domaine du **développement économique**, le soutien de SAC à l'entrepreneuriat autochtone a fait progresser la mesure 1.74 par l'augmentation des possibilités économiques. Les efforts visant à favoriser l'autodétermination économique par l'entremise d'institutions financières et d'initiatives en faveur de l'entrepreneuriat sont également conformes à la mesure 1.77, qui fait la promotion d'une croissance économique inclusive.

Dans le domaine de la **gouvernance**, les investissements de SAC dans les processus de gouvernance menés par les Premières Nations ont soutenu la mesure 2.8, en misant sur l'abandon de la *Loi sur les Indiens* et la promotion de l'autonomie gouvernementale autochtone, ce qui a contribué à la mise en œuvre réussie du Plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*.

Analyse comparative entre les sexes Plus

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) fait partie intégrante des programmes en matière de **santé**, car elle permet de déterminer et de combler les lacunes en matière de services pour les populations autochtones, ce qui se traduit par des résultats plus inclusifs en matière de santé.

- Bien-être mental – Les investissements du budget de 2021 pour les programmes de bien-être mental ont été réalisés par le biais d’ententes de contribution, permettant aux partenaires d’adapter le soutien à des populations distinctes, telles que les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les personnes 2ELGBTQI+ⁱ et les personnes handicapées. Il s’agit notamment d’un accès élargi à du soutien en matière de santé et de culture tenant compte des traumatismes, à du soutien émotionnel, à counseling en santé mentale et à la prévention de la toxicomanie.
- Lutte contre le racisme envers les Autochtones – Les projets soutenus par le budget de 2021 ont porté sur la lutte contre le racisme envers les Autochtones dans les soins de santé. Ces projets ont bénéficié à un large éventail de populations autochtones diversifiées, tout en reconnaissant que les populations autochtones ne constituent pas un groupe homogène et que les identités croisées donnent lieu à des interactions uniques au sein du système de santé ainsi qu’à des défis uniques associés à la sécurité culturelle et à la sécurité des patients. Environ 2,85 millions de dollars ont permis de financer trois projets bénéficiant principalement aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones, ainsi que des travaux avec le Comité consultatif sur le bien-être des femmes autochtones sur des questions liées au genre et à la sexualité.
- L’Initiative du principe de Jordan et l’Initiative : Les enfants inuits d’abord – Ces initiatives ont continué à fournir un soutien adapté aux enfants des Premières Nations et des Inuit, notamment pour répondre à un large éventail de besoins sanitaires, sociaux et éducatifs. Ces initiatives prennent en considération les particularités des communautés et incluent le soutien aux besoins particuliers des enfants 2ELGBTQI+ et des enfants handicapés.

L’ACS Plus a contribué aux efforts de SAC pour assurer la sécurité et le bien-être des **enfants et familles** autochtones.

- Initiative Voies vers des communautés autochtones sûres – Plus de 100,7 millions de dollars ont été alloués à des projets en faveur de la sécurité et du bien-être des communautés autochtones. Il s’agit de 66 projets dans les communautés autochtones des Premières Nations, inuites, métisses et urbaines, qui répondent aux besoins de divers groupes tels que les femmes, les personnes 2ELGBTQI+, les enfants, les familles et les aînés.
- Enfants pris en charge – SAC surveille la proportion d’enfants des Premières Nations vivant dans les réserves qui sont pris en charge par le système de protection de l’enfance, et constate que ce groupe est surreprésenté. Bien que les données pour 2023-2024 soient en attente, on note une augmentation de cette proportion qui est passée de 5,95 % en 2020-2021 à 6,09 % en 2021-2022. Le taux plus élevé pour les femmes (6,18 %) que pour les hommes (5,94 %) en 2021-2022 peut indiquer que des facteurs sexospécifiques influencent ces taux.

L’ACS Plus a aidé les Premières Nations à prendre le contrôle de leurs systèmes d’**éducation**, en veillant à ce que les financements soient adaptés aux priorités et aux besoins propres à chaque communauté.

- Modèles d’éducation transformateurs – En 2023-2024, 207 Premières Nations fonctionnent selon un modèle d’éducation transformateur, comme les Ententes régionales en matière d’éducation, ce qui reflète une augmentation constante par rapport à 183 en 2017-2018. Ce changement met l’accent sur le contrôle de l’éducation par les Premières Nations, avec une flexibilité dans l’allocation des fonds pour répondre aux besoins particuliers des communautés.

Les principes de l'ACS Plus ont guidé SAC dans la promotion de communautés plus saines et d'un développement durable grâce à des **infrastructures et environnements** fiables.

- État des écoles – Le programme des installations d'enseignement permet de surveiller l'état des écoles soutenues par SAC dans tout le pays. En 2023-2024, 60,55 % des écoles ont été jugées dans un état « bon » ou « nouveau ». La région de l'Atlantique a obtenu la note la plus élevée avec 85,71 %, suivie de l'Ontario avec 76 %, de la Saskatchewan avec 68 %, du Québec avec 55,56 %, de l'Alberta avec 55 %, de la Colombie-Britannique avec 54 % et du Manitoba avec 35,59 %. La note inférieure du Manitoba s'explique par le nombre élevé d'écoles situées dans des communautés éloignées, où les coûts de construction et de réparation sont nettement plus élevés. En fonction de la zone d'éloignement, la zone 3 (plus de 350 km du centre de services le plus proche avec un accès routier tout au long de l'année) présente le pourcentage le plus élevé d'écoles jugées dans un état « bon » ou « nouveau », soit 75,00 %. La zone 1 (à moins de 50 km d'un centre de services) en comptait 63,70 %, la zone 4 (pas d'accès routier tout au long de l'année) 63,22 % et la zone 2 (entre 50 et 350 km) 56,44 %. Étant donné que les inspections ont lieu selon un cycle de trois ans et que 2023-2024 est le début du cycle actuel (2023-2024 à 2025-2026), tous les biens n'ont pas encore été inspectés, ce qui peut entraîner des fluctuations dans les résultats.
- Surpeuplement des logements – Les données récentes du recensement montrent qu'entre 2016 et 2021, les taux de surpeuplement dans les communautés des Premières Nations les plus éloignées (indice d'éloignement de 0,8 à 1) ont diminué de 2,6 %, alors que la baisse globale a été de 0,5 %. Cet indicateur est suivi tous les cinq ans.

L'ACS Plus a assuré un accès équitable aux possibilités **économiques**, en particulier dans les communautés éloignées et isolées.

- Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques (PPCPE) – En 2023-2024, le PPCPE a soutenu 19,4 % des communautés très éloignées et 11,3 % des petites communautés, en hausse par rapport à l'année précédente (17,5 % et 10,3 % respectivement). Dans l'ensemble, 66,2 % des communautés très éloignées ont bénéficié du PPCPE, ce qui garantit une distribution équitable des ressources, quelle que soit la distance qui sépare les communautés des Premières Nations ou des Inuit des zones urbaines.

L'ACS Plus a contribué à l'analyse de la capacité de **gouvernance** et de la participation économique des communautés des Premières Nations.

- Analyse comparative des salaires – Une analyse réalisée en 2023 avec Statistique Canada a examiné les données des ententes sur l'autonomie gouvernementale et permis de cibler 21 catégories professionnelles liées aux fonctions de gouvernance en vue d'une exploration plus approfondie. L'analyse a comparé les salaires moyens des catégories professionnelles des Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve avec ceux de la population canadienne en général, séparés par l'éloignement. Les résultats ont montré que les salaires moyens dans les réserves étaient inférieurs de 28 % à ceux des communautés canadiennes non éloignées et de 21 % à ceux des communautés éloignées. Cela met en évidence les défis liés à l'embauche et au maintien des fonctions de gouvernance et d'administration dans les

communautés des Premières Nations et démontre l'incidence des programmes de gouvernance et capacités autochtones.

Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

De plus amples informations sur les contributions de SAC au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable sont disponibles dans la [Stratégie ministérielle de développement durable](#).

Innovation

En 2023-2024, SAC s'est concentré sur l'amélioration du bien-être et de l'autodétermination des indigènes grâce à des initiatives telles que l'approche transformationnelle des données indigènes et l'introduction d'un cadre de résultats ministériel renouvelé. SAC s'est efforcé de renforcer les capacités en matière de données autochtones, en finançant des projets visant à augmenter les données désagrégées. SAC a également donné la priorité aux avancées en matière de soins de santé numériques et à l'expansion et à la promotion de technologies de santé innovantes telles que les plateformes de soins virtuels et les dossiers médicaux électroniques afin d'améliorer l'accès dans les communautés éloignées. Ces efforts s'inscrivent dans la vision de SAC, qui consiste à soutenir la prestation de services dirigée par les autochtones et à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme par l'intermédiaire du cadre de référence actualisé.

- Promouvoir les technologies innovantes en matière de soins de santé – SAC a continué à soutenir le personnel infirmier de première ligne grâce à l'expansion du Centre de coordination des services infirmiers afin de répondre aux préoccupations en matière de sûreté et de sécurité. Le Ministère a également favorisé l'accès à des technologies de soins de santé novatrices, permettant aux personnes, aux familles et aux communautés des Premières nations de se connecter virtuellement aux services de soins de santé. Parmi les principales initiatives, citons l'amélioration de l'utilisation des dossiers médicaux électroniques et des plateformes de soins virtuels, ce qui a permis d'améliorer l'accès aux soins de santé dans les régions éloignées. La collaboration avec des organisations de santé numérique, telles qu'Inforoute Santé du Canada, ainsi qu'avec des partenaires des Premières nations et des gouvernements provinciaux, a permis d'assurer la connectivité et l'interopérabilité des systèmes de soins de santé. Pour mieux soutenir les travailleurs de la santé, le SAC a donné la priorité au développement d'un système de gestion de l'apprentissage (LMS) pour les praticiens de première ligne, qui a été financé en 2021 dans le cadre des RHS en soins infirmiers. En mars 2024, SAC a signé un contrat avec Edu-Performance pour fournir un LMS basé sur le cloud, offrant des ressources et des cours pour les professionnels de la santé travaillant dans les communautés des Premières nations et des Inuits à travers le Canada.
- Initiative d'innovation en matière de logements indigènes - SAC est également sur le point de conclure l'initiative d'innovation en matière de logements indigènes, qui vise à trouver et à soutenir les innovateurs des Premières nations, des Inuits et des nations métisses qui ont des idées de logements pour les communautés indigènes rurales, urbaines ou éloignées. Vingt-six innovateurs autochtones ont été sélectionnés pour recevoir un financement afin de transformer leurs idées en projets réalisables au cours de la phase d'accélération de l'initiative, 19 projets sont passés à la phase de mise en œuvre et 11 projets sont en voie d'achèvement.

- Transfert de services et soutien - SAC a réalisé d'importants progrès dans la mesure du transfert de services et du soutien au transfert de services dans les domaines de la santé, des enfants et des familles, du logement et de l'infrastructure, de la gouvernance et de l'éducation. Par exemple, le nouveau Cadre ministériel des résultats (CMR) incorpore des indicateurs qui mesurent les Premières nations adoptant des alternatives au système électoral de la *Loi sur les Indiens*, les peuples autochtones exerçant leur compétence en vertu de la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières nations, des Inuits et des Métis*, et au niveau des programmes, les communautés des Premières nations ayant un plan de prestation de services de santé dirigé par des Autochtones, les communautés des Premières nations couvertes par un protocole d'entente qui décrit les intentions, les rôles et les responsabilités des partenaires à l'égard du transfert de services et les Premières nations ayant adopté des modèles d'éducation transformatrice.
- Approche transformationnelle des données autochtones - Le budget 2021 a annoncé 81,5 millions de dollars pour se concentrer sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de données dirigées par les Premières nations, les Inuits et les Métis afin d'améliorer leur capacité en matière de données. À long terme, cette capacité permettra de s'assurer que le cadre de résultats ministériel d'ISC reflète une compréhension commune avec les partenaires autochtones de la façon de mesurer le succès d'une manière culturellement pertinente. Entre-temps, ISC s'est associé à Statistique Canada pour aider les partenaires autochtones à renforcer leurs capacités en matière de données et la visibilité des peuples autochtones dans les statistiques nationales du Canada. En 2023-2024, 4,7 millions de dollars du financement de l'Approche transformationnelle des données autochtones ont soutenu 22 projets axés sur l'augmentation de la disponibilité des données désagrégées ; 21 projets co-développés conçus pour répondre aux besoins en données des organisations et des communautés autochtones ; et la prestation de 35 cours à plus de 700 participants pour accroître la capacité statistique au sein des organisations et des communautés autochtones partenaires.

Cadre ministériel de résultats renouvelé - En 2022-2023, le Ministère s'est engagé avec les organisations autochtones nationales dans l'élaboration d'un nouveau cadre ministériel de résultats (CMR), qui constitue un signal de contrôle important en ce qui concerne les résultats escomptés. En 2023-2024, SAC a présenté le nouveau CRM en passant à une seule responsabilité principale axée sur le bien-être et l'autodétermination des Autochtones. Ce changement vise à aligner les programmes du ministère sur les résultats pour les peuples et les communautés autochtones, en les aidant à fournir des services de manière indépendante et à s'attaquer aux conditions socio-économiques dans leurs communautés. Bien qu'il soit important de maintenir un cadre stable de mesure de la performance, la nouvelle structure servira de base solide pour l'avenir.

Le CRM 2023-2024 démontre les interdépendances entre les programmes des différents domaines de service pour influencer les résultats socio-économiques des peuples autochtones. Par exemple, l'infrastructure de santé, qui fait partie du programme d'infrastructure communautaire, joue un rôle essentiel dans les résultats en matière de santé des peuples autochtones en soutenant la prestation de services de santé. Le CRM s'aligne sur les attentes du gouvernement du Canada et des partenaires autochtones, garantissant des résultats clairs de ses programmes et investissements.

Bien que les indicateurs de performance du CRM témoignent d'une progression générale, il reste des difficultés à obtenir des données fiables. SAC travaille avec ses partenaires autochtones pour améliorer la collecte et la disponibilité des données. En 2023-2024, des efforts ont été faits pour fixer des objectifs pour tous les indicateurs, avec des objectifs

provisoires établis lorsque des objectifs précis sont en cours d'élaboration avec les partenaires autochtones.

- Co-développement de modèles d'évaluation - SAC se concentre sur le co-développement et la co-crédation avec des partenaires indigènes. À court et à moyen terme, il s'agit d'intégrer l'expertise, les connaissances et les perspectives autochtones dans les évaluations, y compris la planification, la méthodologie, la collecte de données et l'établissement de rapports. L'objectif à long terme est de soutenir la mise en place de fonctions d'évaluation autochtones en dehors du gouvernement.

En 2023-2024, SAC a continué à piloter des cadres d'évaluation élaborés dans le cadre de partenariats pluriannuels avec des partenaires autochtones. Le cadre *Awakening the Journey*, élaboré avec Johnston Research Inc, est mis à l'essai pour évaluer le programme de programmation urbaine pour les peuples autochtones, qui sera achevé en 2024-2025. En outre, l'évaluation du programme Economic Development Capacity and Readiness est la première évaluation de programme à utiliser le cadre et les mesures issus du projet *Centering Indigenous Worldviews Within Evaluation Frameworks* (centrer les visions du monde autochtones dans les cadres d'évaluation) avec l'Indigenomics Institute.

De plus amples détails sur l'évaluation SAC, y compris le calendrier complet d'évaluation du département, sont disponibles dans [le plan d'évaluation quinquennal du département](#), qui est mis à jour chaque année et publié sur le site web SAC.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle Bien-être et autodétermination des Autochtones est appuyée des programmes suivants :

- Services à l'enfance et à la famille
- Communautés et environnement
- Développement économique communautaire
- Infrastructures communautaires
- Éducation primaire et secondaire
- Aide à la gestion des urgences
- Soutien des systèmes de santé
- Soins à domicile et de longue durée
- Aide au revenu
- Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones
- Soutien à la gouvernance et aux capacités autochtones
- Principe de Jordan et l'Initiative : les enfants inuits d'abord
- Éducation postsecondaire
- Soins de santé primaires
- Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- Services de sécurité et de prévention
- Prestations supplémentaires en santé
- Programmes urbains pour les peuples autochtones

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour le Bien-être et autodétermination des Autochtones se trouvent sur la [page Résultats dans l'InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Progrès à l'égard des résultats
- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
- Marchés attribués à des entreprises autochtones

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services des technologies de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le Ministère pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

SAC a continué à veiller à ce que tous les programmes et toutes les régions soient soutenus par des services internes de haute qualité qui ont évolué continuellement pour mieux servir les clients et s'aligner sur le mandat du Ministère, y compris le transfert de responsabilités aux partenaires autochtones.

En 2023-2024, SAC a :

- amélioré la prestation de services aux populations autochtones grâce à une planification intégrée qui adapte les décisions et la surveillance aux besoins et aux priorités de la communauté;
- augmenté la participation des partenaires autochtones à la planification stratégique afin de mieux aligner les ressources sur les objectifs clés grâce à une contribution continue aux cadres de rendement;
- renforcé la transparence et la surveillance par le biais d'audits internes et d'examen financiers, ce qui permet d'avoir une gouvernance, des contrôles et une utilisation des ressources appropriés;

- fourni aux communautés autochtones des renseignements opportuns et adaptés sur les programmes et les services, en particulier lors de situations d'urgence telles que la saison des feux de forêt;
- soutenu des initiatives gouvernementales clés en communiquant les progrès réalisés sur des questions telles que les femmes autochtones disparues et assassinées, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les sépultures anonymes des anciens pensionnats indiens;
- collaboré aux campagnes du Mois national de l'histoire autochtone et de la réconciliation, avec une participation importante dans les médias sociaux et sur le site Web du Ministère;
- promu la diversité et l'inclusion en faisant progresser les compétences culturelles autochtones, en soutenant les employés autochtones et en participant à des programmes de leadership;
- lancé la première phase du plan d'accessibilité, qui vise à supprimer les obstacles et à soutenir le personnel handicapé, conformément à l'objectif de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* de parvenir à une accessibilité totale d'ici à 2040;
- promu le recrutement, l'évolution de carrière et le bien-être des employés autochtones par le biais d'initiatives ciblées et amorcé le transfert du Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone au sein de SAC;
- poursuivi la mise en œuvre de la stratégie en matière de bien-être et de santé mentale afin d'investir dans un lieu de travail plus sain;
- aidé à la transition vers un lieu de travail moderne par la création d'une nouvelle direction générale des ressources humaines de SAC axée sur l'autochtonité, le soutien et l'innovation;
- modernisé la gestion des données et des solutions informatiques grâce à une nouvelle stratégie de données, à des outils de gestion des demandes de données et à une meilleure gouvernance des données;
- amélioré les services ministériels et soutenu les politiques numériques et en matière de service du gouvernement du Canada grâce à l'amélioration des processus de planification et d'établissement de rapports;
- renforcé la gestion du risque de fraude et soutenu la transformation numérique des opérations financières, y compris la modernisation du système des paiements de traités;
- uniformisé les examens des paiements de transfert afin d'améliorer la conciliation de la conception et de la mise en œuvre des programmes, en établissant un centre d'excellence pour l'orientation et le soutien des experts;
- appliqué l'analyse comparative entre les sexes Plus pour garantir l'équité dans les services internes et soutenir les politiques et programmes ministériels, en mettant l'accent sur la collecte et l'utilisation de données désagrégées et de preuves qualitatives.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Tableau 15 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice.

Le tableau 15 fournit un résumé des dépenses prévues et réelles et des ETP requis pour obtenir ces résultats.

Ressources	Prévues*	Réelles*
Dépenses	228 930 692	337 211 351
Équivalents temps plein	1 562	1 740

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. L'augmentation des dépenses pour 2023-24 est principalement due au report des budgets de fonctionnement éligibles, au financement supplémentaire pour les services de soutien internes, au financement alloué pour répondre aux priorités ministérielles et au recentrage des dépenses publiques (du budget 2023). L'augmentation des ETP est due à la croissance des programmes, qui ont nécessité un soutien interne plus important pour faire face à cette expansion.

[Des renseignements exhaustifs sur les ressources financières](#) et [les ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.

Résultat de Services aux Autochtones Canada pour 2023-2024 :

Tableau 16 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones¹

Comme il est indiqué dans le tableau 16, Services aux Autochtones Canada a attribué 13,44 % de la valeur totale de tous ses marchés à des entreprises autochtones pour l'exercice.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2023-2024
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones ² (A)	44 686 661.31 \$
Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones ³ (B)	332 403 365.50 \$
Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général (C)	0 \$
Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$	13.44 %

1 Aux fins de mesure du rendement quant à la cible minimale de 5 % pour l'exercice 2023-2024, les données présentées dans ce tableau reposent sur la façon dont Services aux Autochtones Canada (SAC) définit une « entreprise autochtone », c'est-à-dire une entreprise dont le propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal; qui est inscrite au [Répertoire des entreprises autochtones](#); ou qui est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.

Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés	Résultats 2023-2024
2	Comprend les modifications de marchés conclus avec des entreprises autochtones et des marchés conclus avec des entreprises autochtones au moyen de cartes d'achat de plus de 10 000 \$, et pourrait inclure les marchés de sous-traitance conclus avec des entreprises autochtones.
3	Comprend les modifications de marchés conclus et les marchés conclus au moyen de cartes d'achat de plus de 10 000 \$.

SAC dépend fortement d'une poignée de contrats importants pour atteindre l'objectif minimum de 5 % en matière d'approvisionnement autochtone. Dans son Plan ministériel 2024-2025, le Ministère prévoyait que, d'ici la fin de l'exercice 2023-2024, il aurait attribué 15 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones. Toutefois, seuls les contrats attribués ou modifiés cette année-là sont pris en compte pour atteindre l'objectif, ce qui signifie que les contrats importants attribués au cours des années précédentes ne sont pas pris en compte, à moins qu'ils n'aient été modifiés.

Voici les principales activités réalisées en 2023-2024 :

- Veiller à ce que 100 % des responsables de l'approvisionnement tenus de suivre la formation obligatoire prévue par la politique le fassent.
- Participer à divers groupes de travail et comités pour soutenir la politique et les rapports sur l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.
- Mener des activités de communication pour sensibiliser les propriétaires d'entreprise à la politique d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et pour encourager le recours à des fournisseurs autochtones pour leurs besoins commerciaux.
- Au cours de la dernière année, la Direction de la gestion du matériel et des biens de SAC, qui est responsable de l'approvisionnement, a travaillé en étroite collaboration avec le Secteur des terres et du développement économique de SAC, qui est responsable de la politique pour le gouvernement du Canada, sur l'amélioration des rapports et l'inscription des fournisseurs dans le Répertoire des entreprises autochtones.

Dépenses et ressources humaines

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [Faits saillants des états financiers](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses prévues et réelles du Ministère de 2021-2022 à 2026-2027.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 17 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 17 indique la somme d'argent dépensée par Services aux Autochtones Canada au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles** et services internes	Budget principal des dépenses 2023-2024*	Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023-2024*	Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)*
Services et prestations aux individus	Sans objet	Sans objet	2021-2022 : 2 256 640 551 2022-2023 : 2 435 713 923 2023-2024 : Sans objet
Services de santé et services sociaux	Sans objet	Sans objet	2021-2022 : 8 671 955 198 2022-2023 : 10 670 268 361 2023-2024 : Sans objet
Services de gouvernance et de développement communautaire	Sans objet	Sans objet	2021-2022 : 5 327 660 547 2022-2023 : 7 418 701 952 2023-2024 : Sans objet
Services autodéterminés par les Autochtones	Sans objet	Sans objet	2021-2022 : 1 819 668 220 2022-2023 : 1 736 060 794 2023-2024 : Sans objet
Bien-être et autodétermination des Autochtones**	39 378 545 794	47 501 781 497	2021-2022 : Sans objet 2022-2023 : Sans objet 2023-2024 : 46 140 030 260
Total partiel	39 378 545 794	47 501 781 497	2021-2022 : 18 075 924 516 2022-2023 : 22 260 745 031 2023-2024 : 46 140 030 260
Services internes	228 930 692	356 167 790	2021-2022: 275 885 076 2022-2023: 295 617 247 2023-2024: 337 211 351
Total	39 607 476 486	47 857 949 287	2021-2022 : 18 351 809 592 2022-2023 : 22 556 362 278 2023-2024 : 46 477 241 611

* En raison des arrondis, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

** Les totaux des responsabilités fondamentales pour 2021-22 et 2022-23 sont présentés tels qu'ils ont été rapportés dans l'ancien cadre de résultats ministériel, qui comprenait quatre responsabilités fondamentales : Services et prestations aux particuliers, Services sociaux et de santé, Services de gouvernance et de développement communautaire, et Services autodéterminés autochtones. À partir de 2023-24, le cadre de résultats ministériel SAC comprend une seule responsabilité principale : le bien-être et l'autodétermination des Autochtones.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Pour la responsabilité essentielle du bien-être et de l'autodétermination des Autochtones, les dépenses réelles pour 2023-2024 étaient de 46 140,0 millions de dollars, soit une augmentation nette de 28 064,1 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles pour 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable à la somme de 23,3 milliards de dollars pour le règlement relatif à la protection de l'enfance des Premières Nations en 2023-2024 et à une augmentation du financement de base pour la mise en œuvre continue du principe de Jordan, ainsi qu'à une augmentation nette du financement du programme d'infrastructure communautaire. Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution nette du financement des initiatives liées à la COVID-19.

Pour les services internes, les dépenses réelles pour 2023-2024 étaient de 337,2 millions de dollars. Une augmentation nette de 61,3 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles de 2021-2022. Ceci est principalement dû à l'attribution des crédits centraux du Conseil du Trésor relatifs aux ajustements de rémunération et au report du budget de fonctionnement admissible. Cette augmentation est partiellement compensée par une allocation de fonds pour répondre à d'autres priorités ministérielles.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 18 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau 18 indique la somme d'argent que Services aux Autochtones Canada prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses prévues 2024-2025*	Dépenses prévues 2025-2026*	Dépenses prévues 2026-2027*
Bien-être et autodétermination des Autochtones	20 757 248 488	16 389 338 210	16 672 108 769
Total partiel	20 757 248 488	16 389 338 210	16 672 108 769
Services internes	281 642 565	264 681 010	258 838 782
Total	21 038 891 053	16 654 019 220	16 930 947 551

* En raison des arrondis, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Analyse des dépenses des trois derniers exercices

En ce qui concerne la responsabilité essentielle du bien-être et de l'autodétermination des Autochtones, les dépenses devraient diminuer de 4 085,1 millions de dollars entre les dépenses prévues pour 2024-2025 et 2026-2027. Cela est principalement dû à l'investissement unique dans le projet de

raccordement au réseau dans le nord de l'Ontario, à l'expiration (à la fin de 2024-2025) du financement des réformes de mise en œuvre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et à l'expiration du financement complémentaire pour le principe de Jordan, et où un renouvellement est demandé chaque année pour faire face à la demande croissante.

Pour les services internes, il devrait y avoir une diminution de 22,8 millions de dollars entre les dépenses prévues de 2024-2025 et celles de 2026-2027. Cela est principalement dû à une diminution nette du profil de financement approuvé pour les services de soutien internes.

Les décisions relatives à la reconduction des initiatives ayant pris fin seront prises dans les prochains budgets et reflétées dans les budgets des dépenses.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 19 : Résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues (en dollars)

Le tableau 19 fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes pour 2023-2024.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes réelles 2023-2024*	Revenus réels affectés aux dépenses 2023-2024*	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2023-2024*
Bien-être et autodétermination des Autochtones	46 146 010 265	(5 980 005)	46 140 030 260
Total partiel	46 146 010 265	(5 980 005)	46 140 030 260
Services internes	386 273 478	(49 062 127)	337 211 351
Total	46 532 283 743	(55 042 132)	46 477 241 611

* En raison des arrondis, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Analyse du résumé budgétaire des dépenses brutes réelles et des dépenses nettes prévues

Les revenus présentés ci-dessus correspondent à la prestation de services ou à la vente de produits liés à la protection de la santé et aux services médicaux, ainsi qu'à la prestation de services de soutien internes en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

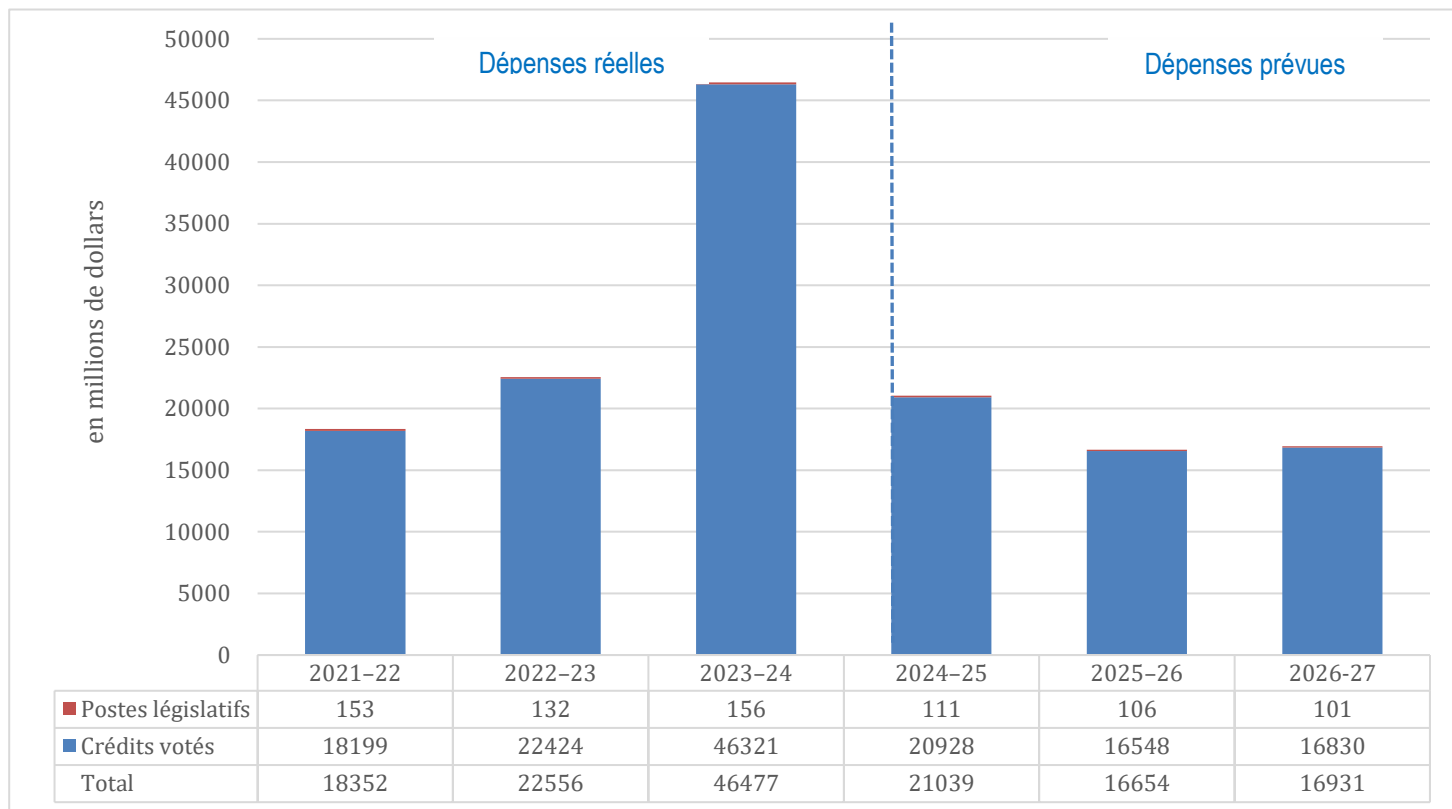
Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de Services aux Autochtones Canada [avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada](#) figurent dans l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1: Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de six exercices

Le graphique 1 résume le financement voté et législatif du ministère pour la période de 2021-2022 à 2026-2027.



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Description du graphique 1

Année fiscale	Total	Voté	Statutaire
2021-2022	18 352	18 199	153
2022-2023	22 556	22 424	132
2023-2024	46 477	46 321	156
2024-2025	21 039	20 928	111
2025-2026	16 654	16 548	106
2026-2027	16 931	16 830	101

Analyse du financement législatif et voté pour une période de six exercices

Pour la période allant de 2021-2022 à 2023-2024 :

Les dépenses réelles pour 2023-2024 s'élevaient à 46 477,2 millions de dollars, soit une augmentation nette d'environ 28 125,4 millions de dollars par rapport à 2021-2022. Cela est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation nette du financement pour les services à l'enfance et à la famille qui est principalement attribuable au versement de 23,3 milliards de dollars pour le règlement relatif à la protection de l'enfance des Premières Nations en 2023-2024;
- une augmentation nette du financement pour le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord, qui est principalement attribuable à une augmentation nette du financement de base pour la mise en œuvre continue du principe de Jordan;
- une augmentation nette du financement des infrastructures communautaires;
- une diminution nette du financement des initiatives liées à la COVID-19, comme :
 - le Fonds de soutien aux communautés autochtones;
 - la poursuite des mesures de santé publique dans les communautés autochtones;
 - les communautés autochtones touchées par des perturbations de leurs revenus qui sont nécessaires pour soutenir les programmes et les services;
 - le soutien accordé aux entreprises autochtones;
 - les soins de soutien dans les communautés autochtones;
 - l'appui à une relance sûre dans les communautés autochtones.

Pour la période allant de 2023-2024 à 2024-2025 :

Il devrait y avoir une diminution de 25 438,5 millions de dollars entre les dépenses réelles de 2023-2024 et les dépenses prévues de 2024-2025. Cela est principalement attribuable aux 23,3 milliards de dollars consacrés au règlement relatif à la protection de l'enfance des Premières Nations en 2023-2024.

Pour la période allant de 2024-2025 à 2026-2027 :

Il devrait y avoir une diminution de 4 107,9 millions de dollars entre les dépenses prévues de 2024-2025 et celles de 2026-2027. Cela est principalement attribuable à ce qui suit :

- une diminution nette du financement de l'infrastructure communautaire, qui est principalement due à l'investissement unique dans le projet de raccordement au réseau dans le nord de l'Ontario;
- une diminution nette du financement des services à l'enfance et à la famille, y compris l'expiration (à la fin de 2024-2025) du financement des réformes de la mise en œuvre du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- l'expiration du financement complémentaire pour le principe de Jordan, et où le renouvellement du financement est demandé chaque année pour répondre à la demande croissante.

Les décisions relatives à la reconduction des initiatives ayant pris fin seront prises dans les prochains budgets et reflétées dans les budgets des dépenses.

Pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives de Services aux Autochtones Canada, consulter les [Comptes publics du Canada](#).

Faits saillants des états financiers

Services aux Autochtones Canada exerce ses activités en vertu de la loi sur le ministère des Services aux indigènes (Department of Indigenous Services Act), S.C. 2019, c. 29, art. 336. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Services aux indigènes.

SAC travaille en collaboration avec ses partenaires pour améliorer l'accès des Premières Nations, des Inuits et des Métis à des services de haute qualité. L'objectif est de soutenir les peuples autochtones et de leur donner les moyens de fournir des services de manière indépendante et de s'attaquer aux conditions socio-économiques de leurs communautés.

Les priorités et les rapports sont alignés sur les responsabilités fondamentales suivantes :

- a) Bien-être et autodétermination des autochtones - Fournir des services de bien-être aux membres, enfants et familles des Premières nations, des Inuits et des Métis tout au long de leur vie, de l'enfance à la vieillesse.
- b) Services internes - Groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services à l'appui des programmes et/ou nécessaires pour remplir les obligations du ministère.

[Les états financiers de Services aux Autochtones Canada](#) (audités ou non) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 sont publiés sur le site [Web du ministère](#).

Tableau 20 : État condensé des résultats (audité ou non) terminé le 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 20 résume les charges et les revenus pour 2023-2024 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers*	Résultats réels 2023-2024	Résultats prévus 2023-2024**	Différence (réels moins prévus)
Total des charges	24 020 872 778	20 614 848 960	3 406 023 818
Total des revenus	55 927 488	54 437 062	1 490 426
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	23 964 945 290	20 560 411 898	3 404 533 392

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondis.

**Les chiffres peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondis.

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2023-2024 proviennent de [l'état des résultats prospectif et les notes de 2023-2024](#) de Services aux Autochtones Canada.

Le tableau 21 résume les charges et les revenus réels affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

Renseignements financiers*	Résultats réels 2023-2024	Résultats réels de 2022-2023	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total des charges	24 020 872 778	23 888 087 216	140 785 562
Total des revenus	55 927 488	48 829 802	7 097 686
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	23 964 945 290	23 831 257 414	133 687 876

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison des arrondis.

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à 24,0 milliards de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de <1% (141 millions de dollars) par rapport aux dépenses de l'année précédente. Cela est principalement dû à l'augmentation des paiements de transfert de 2,0 milliards de dollars liés aux peuples autochtones pour le bien-être et l'autodétermination des Autochtones, compensée par une diminution des dépenses de fonctionnement de 1,9 milliard de dollars principalement liée à une diminution des réclamations, litiges, sentences judiciaires et autres règlements.

Les paiements de transfert représentent 82 % (19,6 milliards de dollars) des dépenses totales ; la majorité d'entre eux concernent des paiements aux peuples autochtones. Les dépenses de fonctionnement représentent 18 % (4,4 milliards de dollars) des dépenses totales. Les principales dépenses de fonctionnement comprennent les salaires et les avantages sociaux des employés, qui totalisent 1,0 milliard de dollars (24 %), les services professionnels et spéciaux, qui totalisent 986 millions de dollars (22 %), les réclamations, les litiges, les décisions judiciaires et les autres règlements, qui totalisent 942 millions de dollars (21 %), les services publics, les matériaux et les fournitures, qui totalisent 699 millions de dollars (16 %), et les déplacements et les réinstallations, qui totalisent 537 millions de dollars (12 %).

Recettes

Les recettes totales du ministère pour 2023-2024 s'élèvent à 55,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 15 % (7 millions de dollars) par rapport aux recettes de l'année précédente, en raison d'une augmentation des recouvrements de coûts pour les services financiers et administratifs perçus auprès d'autres ministères.

Tableau 22 : État condensé de la situation financière (audité ou non) au 31 mars 2024 (en dollars)

Le tableau 22 fournit un résumé des passifs (ce qu'il doit) et des actifs (ce qu'il possède) du ministère, qui aident à déterminer la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des programmes et des services.

Renseignements financiers	Exercice en cours (2023-2024)	Exercice précédent (2022-2023)	Différence (2023-2024 moins 2022-2023)
Total du passif net	5 731 472 403	27 639 198 139	(21 907 725 736)
Total des actifs financiers nets	3 803 515 531	3 128 919 276	674 596 252
Dettes nettes du ministère	1 927 956 872	24 510 278 860	(22 582 321 988)
Total des actifs non financiers	43 522 905	39 639 907	3 822 998
Situation financière nette du ministère	(1 844 433 967)	(24 470 638 953)	22 586 204 986

Passif

Le total des passifs s'élevait à 5,7 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2023-2024, ce qui représente une diminution de 79 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à une diminution de 22 milliards de dollars des passifs éventuels. Les comptes créditeurs et les charges à payer représentent la plus grande partie du passif total, soit 3,3 milliards de dollars (57 %). Les autres passifs importants comprennent la provision pour passifs éventuels de 1,1 milliard de dollars (20 %), les comptes en fiducie de 646 millions de dollars (11 %) et les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 489 millions de dollars (9 %).

Actifs financiers nets

Le total des actifs financiers nets à la fin de l'exercice 2023-2024 s'élevait à 3,8 milliards de dollars, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'exercice précédent. Les actifs financiers nets pour 2023-2024 sont principalement constitués de 3,7 milliards de dollars de créances sur le Trésor (98 %). L'augmentation de 670 millions de dollars est le résultat d'un décalage temporel entre les dettes à la fin de l'année pour les paiements de transfert et autres dettes affectant les autorités et le moment où les paiements sont traités à partir du Trésor.

Actifs non financiers par type

Les actifs non financiers à la fin de l'exercice 2023-2024 s'élevaient à 43,5 millions de dollars et se composaient principalement d'immobilisations corporelles totalisant 42,9 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,3 millions de dollars (8 %). Cette augmentation est principalement due à une augmentation de 8,5 millions de dollars des acquisitions d'immobilisations corporelles, compensée par une diminution de 4,9 millions de dollars due à l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice en cours.

Les informations sur les résultats prévus pour 2023-2024 sont fournies dans l'état des résultats prospectif et les notes 2023-2024 de Services aux Autochtones Canada.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période de 2021-2022 à 2026-2027.

Tableau 23: Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 23 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), lesquels sont associés aux responsabilités essentielles et aux services internes de Services aux Autochtones Canada pour les trois derniers exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2023-2024
Services et prestations aux individus	1 818	1 824	Sans objet*
Services de santé et services sociaux	1 800	2 045	Sans objet*
Services de gouvernance et de développement communautaire	1 658	1 819	Sans objet*
Services autodéterminés par les Autochtones	9	14	Sans objet*
Bien-être et autodétermination des Autochtones*	Sans objet*	Sans objet*	6 187
Total partiel	5 285	5 702	6 187
Services internes	1 560	1 576	1 740
Total	6 845	7 278	7 927

* Les totaux des responsabilités fondamentales pour 2021-2022 et 2022-2023 sont présentés comme indiqué dans l'ancien cadre de résultats ministériel, qui comprenait quatre responsabilités fondamentales : Services et prestations aux particuliers, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire, et Services autochtone autodéterminés. À partir de 2023-2024, le cadre de résultats ministériel de SAC comprend une seule responsabilité fondamentale : le bien-être et l'autodétermination des Autochtones.

Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Pour la période allant de 2021-2022 à 2023-2024, la variation de l'utilisation des ETP est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'allocation de ressources supplémentaires tout au long de l'année pour faire face à la pandémie, pour répondre aux besoins et aux priorités des programmes et pour soutenir les activités croissantes des programmes;
- la croissance liée à la mise en œuvre des mesures immédiates de la réforme à long terme découlant de l'entente de principe de décembre 2021, ainsi que l'augmentation du nombre de Premières Nations exerçant leur compétence en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*;
- le personnel additionnel reçu lié à l'indemnisation et aux réformes des programmes des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan;
- le financement supplémentaire reçu dans le cadre du budget supplémentaire des dépenses pour :
 - la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan;
 - les infrastructures dans les communautés autochtones, le financement de l'amélioration des résultats en matière de santé dans les communautés autochtones, le fonctionnement et l'entretien des infrastructures dans les communautés des

Premières Nations vivant dans les réserves et les projets d'infrastructure dans les communautés autochtones;

- le nouveau financement reçu pour le budget de 2022 relatif aux ressources humaines en santé;
- l'approbation d'un financement visant à promouvoir l'autodétermination des Premières Nations et la réconciliation économique dans le cadre de la gestion des terres des Premières Nations.

L'augmentation est également compensée par la variation de l'utilisation des ETP en raison de facteurs liés au roulement de personnel au sein des programmes.

Tableau 24: Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau 24 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein réels, pour chaque responsabilité essentielle et les services internes de Services aux Autochtones Canada au cours des trois prochains exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus en 2024-2025	Équivalents temps plein prévus en 2025-2026	Équivalents temps plein prévus en 2026-2027
Bien-être et autodétermination des Autochtones	5 598	5 145	4 807
Total partiel	5 598	5 145	4 807
Services internes	1 861	1 758	1 732
Total	7 459	6 903	6 539

Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

La variation du nombre d'ETP est principalement due à la diminution des sources de financement et des éléments arrivant à échéance qui suivent :

- une réduction du financement pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan.
- l'expiration du financement pour soutenir l'élaboration conjointe d'une loi sur les services de police des Premières Nations et administrer l'initiative Voies vers les communautés autochtones sûres; le financement pour faire avancer la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, y compris un nouveau programme de subventions (à la fin de 2024-2025); le financement pour mettre en œuvre la loi sur les services à l'enfance et à la famille de la Première Nation de Cowessess, la *Miyo Pimatisowin Act*, et le financement pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la réforme continue des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (à la fin de 2024-2025);
- l'expiration du financement des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations; la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne; et le règlement de la motion de non-conformité (à la fin de 2025-2026);

- l'expiration du financement pour renforcer l'aide à l'emploi et aux compétences pour les jeunes;
- une diminution des ETP due à la suppression des ETP précédemment financés pour les ajouts aux terres de réserve pour la relance économique des Premières Nations (budget de 2021) et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : Phase IV.

Les décisions relatives à la reconduction des initiatives ayant pris fin seront prises dans les prochains budgets et reflétées dans les budgets des dépenses.

Renseignements ministériels

Profil du ministère

Ministre(s) compétent(s) : L'honorable Patty Hajdu, P.C., M.P., ministre des services aux autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario

Portefeuille ministériel : Ministère des services aux autochtones, Pétrole et gaz des Indiens du Canada (organisme de service spécial) et Conseil national de développement économique des autochtones (conseil consultatif)

Instrument habilitant : [Loi sur le Ministère des Services aux Autochtones, L.C. 2019, ch. 29, art. 336](#)^{xlix}

Année de constitution ou de création : 2019

Coordonnées du ministère

Adresse postale : Services aux Autochtones Canada
10, rue Wellington, tour nord

Gatineau, Québec K1A 0H4

Numéro de téléphone : 1-800-567-9604

Téléimprimeur (ATS) : 1-866-553-0554

Numéro de télécopieur : 1-866-817-3977

Adresse courriel : infopubs@sac-isc.gc.ca

Site(s) Web : [Services aux Autochtones Canada](#)

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Services aux Autochtones Canada :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)
- [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)
- [Initiatives horizontales](#)

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Définitions

analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA+])

Outil analytique servant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives et à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur divers ensembles de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché par l'occasion ou l'enjeu évalué par l'initiative, d'établir comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de déterminer et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, les handicaps, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le [Répertoire des entreprises autochtones](#).

équivalent temps plein (ETP) (full-time equivalent [FTE])

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les

stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#) : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les communautés sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons ont été dégagées.

répertoire des programmes (program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie à un ministère, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

ⁱ De nombreuses formes de cet acronyme sont utilisées, mais par souci de cohérence, ce rapport n'utilisera que la norme du gouvernement du Canada « 2ELGBTQI+ », étant entendu que toutes les autres identités qui peuvent sembler exclues sont incluses dans le « + ».